

ELEMENTS PAYSAGERS PROTEGES AU TITRE DU L151-23 DU CODE DE L'URBANISME

Version approbation

Novembre 2019

4.3.3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du

Le président

Amfroiprêt	Loquignol
Audignies	La Longueville
Bavay	Louvignies- Quesnoy
Beaudignies	Maresches
Bellignies	Maroilles
Bermeries	Mecquignies
Bettrechies	Neuville-en- Avesnois
Bousies	Obies
Bry	Orsinval
Croix-Caluyau	Poix-du-Nord
Englefontaine	Potelle
Eth	Preux-au-Bois
Le Favril	Preux-au-Sart
La Flamengrie	Le Quesnoy
Fontaine-au- Bois	Raucourt-au-Bois
Forest-en- Cambésis	Robersart
Frasnoy	Ruesnes
Ghissignies	Saint-Waast
Gommegnies	Salesches
Gussignies	Sepmeries
Hargnies	Taisnières-sur-Hon
Hecq	Vendegies-au-Bois
Hon-hergies	Villereau
Houdain-lez- Bavay	Villers-Pol
Jenlain	Wargnies-le-Grand
Jolimetz	Wargnies-le-Petit
Landrecies	



SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Le Maillage bocager	7
3. Les Mares et les Prairies.....	9
4. Les autres Eléments Paysagers.....	12
5. Les Points de Vue	17

1. PREAMBULE

1. Le maillage bocager

La préservation du bocage, élément identitaire de l'Avesnois est un enjeu partagé par l'ensemble des acteurs et des élus du territoire.

Le maillage bocager au-delà de son intérêt paysager, présente des fonctions multiples, primordiales à l'équilibre de l'espace rural :

- **L'enclosure des parcelles** des exploitations agricoles,
- **La lutte contre l'érosion des sols** par le ruissellement des terres cultivées,
- **La protection du bétail** contre les intempéries,
- **La constitution de véritables corridors écologiques** pour la faune.

La préservation du maillage bocager dans sa diversité à l'échelle de la CCPM ne vise pas à le figer mais à faire perdurer les paysages bocagers dans le temps dans un souci de cohérence territoriale.

A la demande des communes qui souhaitent dans le cadre de leur document d'urbanisme protéger le bocage, le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place une démarche de protection concertée du maillage bocager. Ce travail s'inscrit dans les objectifs de la **Charte du Parc** plus particulièrement dans le cadre du **Plan Bocage**.

Cette méthode s'appuie sur une analyse des haies suivant quatre critères définis en concertation avec la Chambre d'agriculture :

- **Les haies hautes boisées,**
- **Les haies bordant les routes et les chemins,**
- **Les haies intégrant le bâti,**
- **Les haies anti-érosives.**

Cette analyse a pour objectif de quantifier et qualifier le maillage bocager de la commune et de définir en concertation avec les acteurs locaux le maillage à préserver en priorité. En effet, la combinaison des différents critères permet d'identifier les haies ayant un rôle plus ou moins important.

Cette analyse du maillage bocager sert de support à plusieurs réunions de concertation avec les agriculteurs exploitant sur la commune. L'objectif de cette réunion avec les exploitants agricoles est de définir une proposition de maillage bocager à intégrer au PLUi qui assure un équilibre entre le développement du territoire et la pérennité du bocage. Aussi, certaines haies qui ne répondent pas à un des quatre critères peuvent être intégrées à la proposition car elles participent à la continuité du maillage bocager.

Après consultation des exploitants agricoles (généralement d'une durée d'un mois dans la majorité des mairies), les haies identifiées dans la proposition, qui sont validées ou n'ont pas fait l'objet de remarques, sont intégrées au plan de zonage du PLUi.

La communauté de communes du Pays de Mormal s'est engagée dans cette démarche avec l'assistance technique des services du Parc naturel régional de l'Avesnois afin de préserver le cadre bocager de son territoire.

Le PADD inscrit une volonté de préservation affichée des éléments du paysage et en particulier des linéaires de haies dans l'orientation 1 : « Protéger les milieux naturels » de l'axe 2.

Le PLUi protège des haies et alignements d'arbres au titre du L151-23 du code de l'urbanisme. Les linéaires protégés sont localisés sur la planche B du plan de zonage.

2. Les mares et les prairies

L'enjeu de protéger des mares et prairies dans le PLUi est de maintenir des éléments du paysage qui contribuent au fonctionnement (rôle tampon dans l'écoulement des eaux, lutte contre l'érosion...) et à la qualité des milieux au même titre que les haies évoquées dans la partie précédente. Cette protection participe à la traduction de l'Orientations 2 : « Tenir compte du réseau hydrographique et des milieux humides associés » de l'axe 2 du PADD.

Concernant les mares, la donnée n'étant pas exhaustive sur le territoire, elle a été priorisée sur les secteurs :

- à enjeu environnemental fort en termes de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques, et à la demande des communes concernées : communes de Landrecies, Maroilles, Fontaine-au-Bois dans la vallée de la Sambre,
- dans les enveloppes urbaines sur des parcelles identifiées dans le gisement foncier.

Afin de préserver ces mares dans le PLUi, il est nécessaire de connaître leur localisation mais également leurs caractéristiques.

Pour Maroilles et Landrecies, l'analyse a été réalisée à partir des données bibliographiques diverses (SAGE de la Sambre, mares de la BD topo IGN/PPIGE 2013) et a été ensuite vérifiée par des passages terrains.

Pour les autres mares à l'intérieur des enveloppes urbaines, elles ont été observées à l'occasion des inventaires de terrains menés sur les zones potentiellement constructibles.

Le PLUi protège des mares au titre du L151-23 du code de l'urbanisme. Elles sont localisées sur la planche B du plan de zonage.

Concernant les prairies, la donnée n'étant pas exhaustive sur le territoire, elle a été priorisée sur les secteurs ayant fait l'objet d'inventaires communaux de la Biodiversité (ICB) et sur la vallée de la Sambre (cœur de nature humide du Plan Parc).

Afin de préserver ces prairies dans le PLUi, il est nécessaire de connaître leur localisation et leurs caractéristiques :

- Pour les communes couvertes par des ICB : les prairies à enjeux de conservation niveau régionaux ont été repris pour la commune de Mecquignies. Concernant les communes de Hon-Hergies et Landrecies, ce sont les prairies à enjeux de conservation niveau nationaux qui sont repris.
- Pour la commune de Maroilles, plusieurs données ont été croisées afin de créer une continuité de prairies d'intérêt patrimonial : protocole Biodiversité 2015-2016, AZH de 2016, prairies en zone humide du SAGE, sites des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du Conservatoire d'Espaces naturels (CEN)
- Pour la commune de Hon-Hergies, ont également été protégées les prairies situées dans les bassins versants des coulées de boues avérées ainsi que celles situées à proximité des habitations pour lutter contre les risques liés au ruissellement des sols.

Le PLUi protège des secteurs de prairies au titre du L151-23 du code de l'urbanisme. Ils sont localisés sur la planche B du plan de zonage.

3. Les autres éléments paysagers

Des éléments paysagers qui participent aux qualités paysagères, au cadre de vie et à l'attractivité du territoire ont été identifiés sur le plan de zonage et font l'objet d'une fiche descriptive en vue de leur protection au titre du L151-23 du code de l'urbanisme.

Il s'agit des arbres remarquables repérés sur le territoire, d'arbres isolés, de parcs de châteaux ou grande propriété, de jardins, de vergers... Les sources des données sont diverses : recensements des jardins et arbres remarquables (cf. état initial de l'environnement), éléments protégés dans les documents d'urbanisme antérieurs, compléments apportés par les communes à l'occasion de l'inventaire du patrimoine bâti ou lors des rendez-vous en communes.

Le PLUi protège des éléments et périmètres paysagers au titre du L151-23 du code de l'urbanisme. Ils sont localisés sur la planche B du plan de zonage.

4. Les points de vue

Des cônes de vue ont également été protégés. Il s'agit à la fois de points de vue le long des axes paysagers structurants de l'OAP thématique et des fenêtres paysagères identifiées par les communes au sein des espaces urbanisés.

Dans l'OAP thématique, une fiche spécifique est dédiée à cet enjeu : « Maintenir et conforter les points de vue ».

Chaque vue est repérée sur le plan de zonage et fait l'objet d'une fiche spécifique. Chaque fiche détaille la localisation et la description de la vue. Les fiches des points de vue majeurs depuis les axes paysagers structurants disposent également d'une photographie annotée avec les potentiels (+) et

déficiences (-) qui sont expliqués dans l'OAP thématique et sont des pistes d'actions pour la valorisation paysagère du territoire.

Ainsi, le PLUi protège des points de vue répartis le long des 9 axes paysagers structurants ainsi que des vues à l'intérieur de villages.



2. LE MAILLAGE BOCAGER

Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : CCPM

Désignation : Maillage bocager

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la CCPM : se référer aux haies et alignements d'arbres identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : Privé Public

Description : Le bocage est une structure emblématique des paysages de la communauté de commune du Pays de Mormal.

Les haies et alignements d'arbres sont de nature très différentes : parfois basses et taillées, parfois hautes et libres, et sont formées de différentes strates (arbustes, arbustives, arborées...). Elles sont également tantôt monospécifiques, tantôt mixtes regroupant des essences locales d'aspect et de couleurs différentes.

La préservation du maillage bocager dans sa diversité à l'échelle de la CCPM vise à faire perdurer ses paysages dans le temps dans un souci de cohérence territoriale.

Les dispositions réglementaires relatives aux haies et alignements d'arbres sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi

Illustration



Localisation : voir plan de



Source : PNRA – extrait du maillage bocager préservé

Sélection pour sa valeur :

Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire

Anecdote De référence autre :

Documents liés : Plan de zonage.....



3. LES MARES ET LES PRAIRIES

Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : CCPM

Désignation : Mares

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la CCPM : se référer aux mares identifiées sur le plan de zonage

Propriétaire : Privé Public

Description : Les mares sont des éléments patrimoniaux des paysages de bocage de la communauté de commune du Pays de Mormal.

Elles possèdent des usages et des intérêts divers :

- Rôle pour l'élevage comme abreuvoirs pour le bétail.
- Réserve naturelle d'eau pour la lutte contre les incendies.
- Rôle social de par leur fonction paysagère, éducative ou de loisir (comme la pêche).
- Rôle écologique majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. Elles sont également des zones relais des continuités écologiques (créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces).
- Rôle de régulation des niveaux hydrologiques (Gestion des eaux pluviales, zone tampon lors des périodes de fortes crues), et d'épuration (captage du CO₂, création d'O₂, piégeage et recyclage de polluants de l'eau...).

Les dispositions réglementaires relatives aux mares sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre :

Documents liés : Plan de zonage.....

Illustration



Localisation : voir plan de zonage



Source : PNRA – extrait des mares préservées à Maroilles

Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : CCPM

Désignation : Prairies d'intérêt patrimonial

Localisation :

Concerne les communes de : Maroilles, Landrecies, Hon-Hergies et Mecquignies, se référer aux prairies identifiées sur le plan de zonage

Propriétaire : Privé Public

Description : Les prairies sont des éléments patrimoniaux des paysages de la communauté de commune du Pays de Mormal.

Elles possèdent des usages et des intérêts divers :

- Rôle écologique majeur, elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie pour la faune. Elles sont également des zones de réservoirs écologiques des continuités écologiques.
- Rôle social de par leur fonction paysagère, éducative ou de loisir (comme la chasse).
- Rôle tampon, elles permettent de réguler les niveaux hydrologiques (gestion des eaux pluviales, zone tampon lors des périodes de fortes crues).
- Rôle d'épuration (piégeage et recyclage de polluants de l'eau...)

Les dispositions réglementaires relatives aux prairies sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre :

Documents liés : Plan de zonage.....

Illustration



Localisation : voir plan de zonage



Source : PNRA – extrait des prairies préservées à Maroilles

4. LES AUTRES ELEMENTS PAYSAGERS

(PAR ORDRE ALPHABETIQUE DE
COMMUNES)

Les éléments paysagers

Communes	N° de la fiche	Type d'éléments paysagers	Lieu
BAVAY	BAV-o-002	PARC MUNICIPAL	PLACE CHARLES DE GAULLE
BAVAY	BAV-v-001	ARBRE	PARC MUNICIPAL GAUDONNET
BELLIGNIES	BEL-o-001	ARBRE	RUE DE LA CROIX BLANCHE
BELLIGNIES	BEL-o-002	ARBRE	3 COTE DU MAYEUR
BELLIGNIES	BEL-o-003	ARBRE	RUE DU CHATEAU
BELLIGNIES	BEL-o-004	ARBRE	AU BORD DE L'HOGNEAU / LE VILLAGE
BELLIGNIES	BEL-o-005	ARBRE	AU BORD DE L'ANCIENNE VOIE FERREE / 10 RUE DE COTIPONT
BELLIGNIES	BEL-o-006	ARBRE	ENTREE DU CAMPING MUNICIPAL / LE VILLAGE
BELLIGNIES	BEL-o-007	PARC DE CHATEAU	RUE DU CHATEAU
BELLIGNIES	BEL-o-008	ARBRE	RUE DU DETOUR
BOUSIES	BOU-o-001	MARE / BOSQUET	ENTRE LE BOIS EVRATTE ET LE BOIS DE L'EPINETTE
BOUSIES	BOU-o-002	MARE / BOSQUET	ENTRE LE BOIS EVRATTE ET LE BOIS DE L'EPINETTE
BOUSIES	BOU-o-003	MARE / BOSQUET	RUE D'ORS
BOUSIES	BOU-o-004	ARBRE	CHEMIN AUX ARBRES
BOUSIES	BOU-o-005	ARBRE	PRES BRICOURT
BOUSIES	BOU-o-006	ARBRE	
BOUSIES	BOU-o-007	ARBRE	HAIE DE POIX
BOUSIES	BOU-o-008	BOSQUET	CUL DU FOUR
BOUSIES	BOU-o-009	ARBRE	CUL DU FOUR
BOUSIES	BOU-o-010	ARBRES	CUL DU FOUR
BOUSIES	BOU-o-011	ARBRE	CUL DU FOUR
BOUSIES	BOU-o-012	ARBRE	VOIE DU POIRIER
ETH	ETH-o-001	ARBRE	RUE DU CHATEAU
ETH	ETH-o-002	PARC DE CHATEAU	RUE DU CHATEAU
GUSSIGNIES	GUS-o-002	POINT VUE/TABLE LECTURE	LE VILLAGE
HON HERGIES	HHE-o-001	ARBRE	RUE MAXIME ANSIEAU / RUE HAIG LE PRE NAVART
HON HERGIES	HHE-o-002	ANCIENNE CARRIERE	RUE WILSON / RUE LAURENT NIOGRET RD105 / RUE DE LA MARNE

HON HERGIES	HHE-o-003	ANCIENNE CARRIERE	CHEMIN DES CARRIERES / RUE DE LA MARNE
HON HERGIES	HHE-o-004	ANCIENNE CARRIERE	RUE DE LA GARE / RUE MAXIME ANSIEAU
HON HERGIES	HHE-o-006	ARBRE	RUE GASTON GENARTE
JENLAIN	JEN-o-001	BOSQUET	FERME DU PIGEONNIER / ROUTE DE SEBOURG
JOLIMETZ	JOL-o-001	ARBRE	RUE MORTREUX
LANDRECIES	LAN-o-001	ARBRE	LES ETOQUIES
LANDRECIES	LAN-o-002	ARBRE	LES ETOQUIES
LANDRECIES	LAN-o-003	ARBRE	LES ETOQUIES
LANDRECIES	LAN-o-004	ARBRE	LES ETOQUIES
LANDRECIES	LAN-o-005	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-006	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-007	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-008	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-009	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-010	ARBRE	MARAI DES ETOQUIES
LANDRECIES	LAN-o-011	ARBRE	LES COMBIAUX
LANDRECIES	LAN-o-012	ARBRE	LA FOLIE
LANDRECIES	LAN-o-013	ARBRE	CHAMP DE LA FOLIE
LE FAVRIL	LEF-o-001	ARBRE	ROUTE DE LANDRECIES
LE FAVRIL	LEF-o-002	ARBRE	ROUTE DE LANDRECIES
LE FAVRIL	LEF-o-003	BOSQUET	LE VILLAGE
LE FAVRIL	LEF-o-004	ARBRE	LA BOUFLETTE
LE QUESNOY	LQN-o-001	ARBRE	JARDIN DE L'EGLISE
LE QUESNOY	LQN-o-002	ARBRE	RUE DESIRE TANIS
LE QUESNOY	LQN-o-008	ARBRE	RUE ACHILLE CARLIER
LE QUESNOY	LQN-o-009	ALIGNEMENT D'ARBRES	AVENUE DES NEO-ZELANDAIS
LE QUESNOY	LQN-o-005	ARBRE	AVENUE LEO LAGRANGE
LE QUESNOY	LQN-o-006	ALIGNEMENT D'ARBRES	ROUTE DE BEAUDIGNIES
LE QUESNOY	LQN-o-007	MARE	PARC DE BEAR
LE QUESNOY	LQN-o-004	PARC	REMPARTS DU QUESNOY
LE QUESNOY	LQN-o-003	JARDIN	PLACE DU MARECHAL LECLERC
LOCQUIGNOL	LOC-o-001	ARBORETUM	ROUTE FORESTIERE DU PONT ROUTIER
MAROILLES	MARo-o-001	ALIGNEMENT D'ARBRES	RUE DE BRIQUES
MAROILLES	MARo-o-002	ARBRE	PLACE DE L'EGLISE
MAROILLES	MARo-o-003	ARBRE	RUE DU MARAIS
MAROILLES	MARo-o-004	ARBRE	RUE DU MARAIS
MAROILLES	MARo-o-005	ARBRE	RUE DES PRES
MAROILLES	MARo-o-006	ARBRE	D692
MAROILLES	MARo-o-007	BOSQUET	D692 / RUELLE MEUNIER
MAROILLES	MARo-o-008	ARBRE	RUE DU FAUX
MAROILLES	MARo-o-009	ALIGNEMENT D'ARBRES	CHEMIN HAZARD
MAROILLES	MARo-o-010	ARBRE	Voir localisation sur le plan de zonage

MAROILLES	MARo-o-011	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-012	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-013	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-014	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-015	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-016	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-017	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-018	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-019	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-020	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-021	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-022	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-023	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-024	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-025	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-029	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-030	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-031	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-032	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-033	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-034	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-035	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-036	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-037	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-038	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-039	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-040	MARE / BOSQUET	
MAROILLES	MARo-o-041	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-042	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-043	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-044	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-045	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-046	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-047	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-048	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-049	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-050	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-051	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-052	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-053	ARBRE	
MAROILLES	MARo-o-054	ARBRE	
MECQUIGNIES	MEC-o-001	PARC DE CHATEAU	RUE DU CHATEAU
POIX DU NORD	PDN-o-004	ETANG	WAGONVILLE HAMEAU
POIX DU NORD	PDN-o-005	PLACE	PLACE DE LA REPUBLIQUE
POIX DU NORD	PDN-o-006	ARBRE	RUE TALMA

POIX DU NORD	PDN-o-007	ARBRE	RUE TALMA
POIX DU NORD	PDN-o-008	ARBRE	RUE TALMA
POIX DU NORD	PDN-o-009	ARBRE	RUE TALMA
RAUCOURT AU BOIS	RAB-o-001	ARBRE REMARQUABLE	CHEMIN DU MOULIN
RUESNES	RUE-o-001	PARC DE CHATEAU	RUE DU CHATEAU
SAINT WAAST LA VALLEE	SWA-o-001	PARC DE CHATEAU	CHEMIN DE RAMETZ
SALESCHES	SAL-o-001	ARBRE REMARQUABLE	
SALESCHES	SAL-o-002	ARBRE	LE VILLAGE
SEPMERIES	SEP-o-001	ARBRE	GRAND'RUE
VENDEGIES AU BOIS	VEN-o-001	PARC DE CHATEAU	RUE BASSE
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-001	ARBRE	ROUTE DE BRY
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-002	ARBRE	RUE DE LA RACQUE
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-003	ARBRE	ROUTE DE BRY
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-004	ARBRE	RUE DES ECOLES
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-005	ARBRE	RUE DES ECOLES
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-006	ARBRE	RUE DES ECOLES
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-007	ARBRE	RUE DES ECOLES
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-008	ARBRE	RUE DES ECOLES
WARGNIES LE GRAND	WLG-o-009	ARBRE	RUE DES ECOLES

Les périmètres paysagers

Communes	N° de la fiche	Type d'éléments paysagers	Lieu
BOUSIES	BOU-o-013	Alignement d'arbres	SENTIER DU QUESNOY
BOUSIES	BOU-o-014	Allée remarquable	CHEMIN AUX ARBRES
BRY	BRY-o-001	Parc	RUE DE L'EGLISE
ETH	ETH-o-003	Fossé	Rue Cartignies
GUSSIGNIES	GUS-o-001	Jardin	RUELLES DES MARCHELLES
JENLAIN	JEN-o-002	Parc du château	Château d'en haut
MARESCHES	MARe-o-001	Verger	ROUTE DE WULT
MARESCHES	MARe-o-002	Verger	ROUTE DE WULT
MARESCHES	MARe-o-003	Pâture	ROUTE DE SEPMERIES
MARESCHES	MARe-o-004	Verger	RUE DU MARAIS
MAROILLES	MARo-o-026	Pâture	Voir localisation sur le plan de zonage
MAROILLES	MARo-o-027	Pâture	
MAROILLES	MARo-o-028	Pâture	
POIX DU NORD	PDN-o-001	Parc : arbres et bâtis	PARC DE LA SALLE DES FETES
POIX DU NORD	PDN-o-002	Jardin	JARDIN DE BRUGBROHL
POIX DU NORD	PDN-o-003	Jardin public	JARDIN WALLERAND
WARGNIES LE PETIT	WPL-o-001	Parc paysager	COUVENT

5. LES POINTS DE VUE

(PAR ORDRE ALPHABETIQUE DE
COMMUNES)

Communes	Numéro de la fiche	Nom de la fiche
Bavay	BAV-v-006	Trace de voie ferrée
Bavay	BAV-v-011	L'auréole bocagère de Bavay
Bavay / Saint-Waast-la-Vallée	BAV-v-004	La porte d'entrée de Bavay
Bellignies	BEL-v-005	Patrimoine Bellignois
Bellignies	BEL-v-014	
Bellignies	BEL-v-004	Bellignies de l'autre cote de la vallée
Bellignies	BEL-v-003	Eau et Habitat est
Bellignies	BEL-v-002	Eau et Habitat ouest
Bellignies	BEL-v-006	La ferme a cour carrée
Bellignies	BEL-v-001	Patrimoine Bellignois
Bellignies	BEL-v-009	Sur les versants de l'Hogneau
Bellignies	BEL-v-010	
Bellignies	BEL-v-011	
Bellignies	BEL-v-012	
Bellignies	BEL-v-013	
Bermeries	BER-v-003	L'auréole bocagère intimiste de Bermeries
Betrechies	BET-v-001	Fenêtre visuelle sur le bocage
Bry	BRY-v-001	Vallée du Sart
Croix Caluyau	CRO-v-003	Continuité naturelle
Croix Caluyau	CRO-v-004	Continuité naturelle
Englefontaine	ENG-v-005	Le plateau agricole du Canton du Calvaire
Eth	ETH-v-001	Cône de vue sur le site du château
Eth	ETH-v-002	Vue vers l'église
Forest en Cambrésis	FOR-v-002	Aux limites de l'Avesnois
Gommegnies	GOM-v-001	La silhouette villageoise de Gommegnies
Gommegnies	GOM-v-002	Mosaïque paysagère Avesnoise
Gussignies	GUS-v-001	Un écrin vert pour Gussignies
Hargnies	HAR-v-001	La chaussée Brunehaut comme limite de Mormal
Hon Hergies	HON-v-003	Le plateau agricole, ouverture paysagère
Hon Hergies	HON-v-007	
Hon Hergies	HON-v-006	
Hon Hergies	HON-v-004	
Hon Hergies	HON-v-005	
Hon Hergies	HON-v-008	
Hon Hergies / Taisnières sur	HOU-v-002/TAI-v-009	La ferme de la Louvière au cœur du plateau agricole

Hon		
Jolimetz	JOL-v-001	Aux portes de la forêt
La Flamengrie	LAF-v-001	Respiration paysagère vers la frontière belge
Landrecies	LAN-v-003	Paysage vallonné entre Mormal et La Sambre
Landrecies	LAN-v-005	Le regard embrassant la vallée de la Sambre
Landrecies	LAN-v-004	Au cœur du bocage intimiste de l'auréole de Mormal
Landrecies / Locquignol	LAN-v-006/LOC-v-007	La lisière dense de la forêt de Mormal
Le Favril	LEF-v-001	
Le Favril	LEF-v-002	
Le Favril	LEF-v-003	
Le Favril	LEF-v-004	
Le Favril	LEF-v-005	
Le Quesnoy	LEQ-v-003	L'incision de la Rhonelle
Le Quesnoy	LEQ-v-004	Les remparts du Quesnoy
Le Quesnoy	LEQ-v-001	La respiration paysagère du Pave
Locquignol	LOC-v-001	Arbres têtards et lisière forestière
Locquignol	LOC-v-003	Le miroir de la Sambre ouest
Locquignol	LOC-v-002	Le miroir de la Sambre est
Louvignies Quesnoy	LOU-v-001	Le bocage de l'Ecaillon
Louvignies Quesnoy	LOU-v-004	Le clocher de Louvignies Quesnoy
Louvignies Quesnoy	LOU-v-005	Entre plateau agricole et bocage a la lisière de Mormal
Maresches	MARe-v-001	Par-delà la vallée
Maroilles	MARo-v-005	Patrimoine Marollais
Maroilles	MARo-v-004	L'histoire de Maroilles accueille le visiteur
Maroilles	MARo-v-001	L'auréole bocagère de Maroilles
Mecquignies	MEC-v-001	Bocage ponctue d'arbres têtards
Obies	OBI-v-001	La lisière forestière comme toile de fond
Orsinval	ORS-v-003	Les versants habités de la Rhonelle
Poix du Nord	POI-v-001	La silhouette de Mormal
Preux au Pois	PREb-v-001	La silhouette villageoise de Preux au Bois
Saint Waast la Vallée	SWV-v-001	Curiosité en fond de vallée
Saint Waast la Vallée	SWV-v-002	Entre verger et agroforesterie
Taisnières sur Hon	TAI-v-010	Le clocher comme point de repère ancestral
Taisnières sur Hon	TAI-v-006	Le vallon bocager du Louvion
Taisnières sur Hon	TAI-v-005	La silhouette villageoise de Taisniere sur Hon
Taisnières sur Hon	TAI-v-003	Le champ du Bail
Taisnières sur Hon	TAI-v-004	Au croisement de la chaussée Brunehaut et de l'Hogneau
Taisnières sur Hon	TAI-v-008	Paysage de confluence
Taisnières sur Hon	TAI-v-007	Entre lisière forestière et cultures
Villereau	VIL-v-001	Le Quesnoy par-delà la vallée
Villers Pol	VILp-v-001	Le plateau agricole du "Bois d'Arbre"

Illustration

Commune : Bellignies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 1115

Rue / lieu-dit : Rue de la Croix Blanche

Propriétaire : Privé Public

Description : Arbre isolé en entrée d'agglomération, face à l'entrée d'un lotissement important.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre

Documents liés :



Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BOU-o-001 à BOU-o-014

Commune : Bousies

Localisation

Désignation : Bosquets, mares, alignements d'arbres, arbres

Voir plan de zonage

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 4074 / 2785 / 4063 / 4058 / 3703 /

2090 / 1 / 12 / 248 / 243 / 4119 / 247 / 1906 / 116 /

117 / 119 / 120.....

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : Privé Public

Description : La commune de Bousies a fait le choix lors de la mise en place de son précédent PLU de protéger trois mares et leurs bosquets associés. Elle a profité de la première modification de ce PLU pour aller plus loin, et protéger neuf arbres remarquables, deux bosquets remarquables ainsi que le « Chemin aux arbres ». Des extraits de ce PLU et de sa première modification sont présentés dans les pages suivantes afin de fournir des détails sur chacun des éléments protégés.

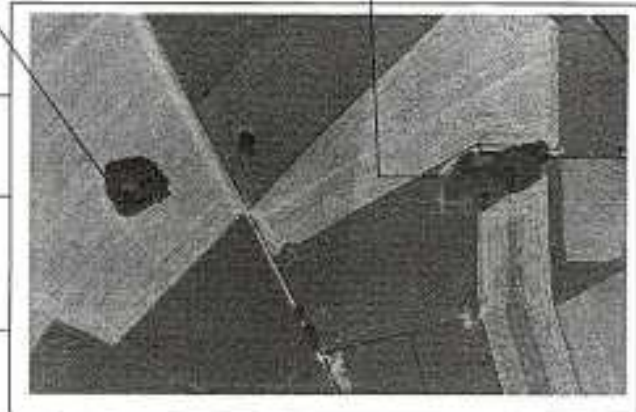
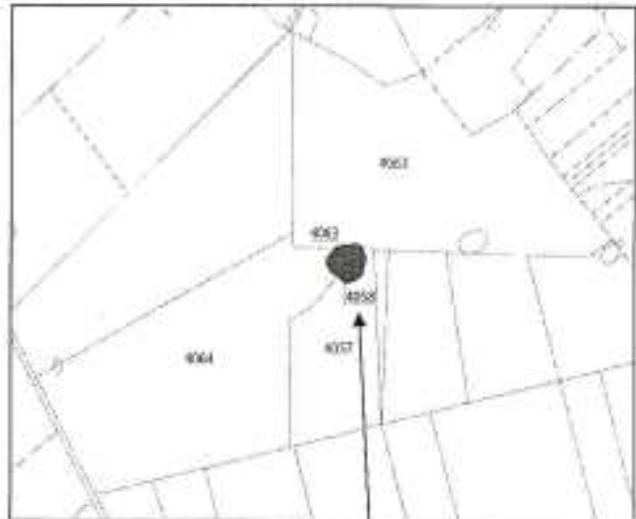
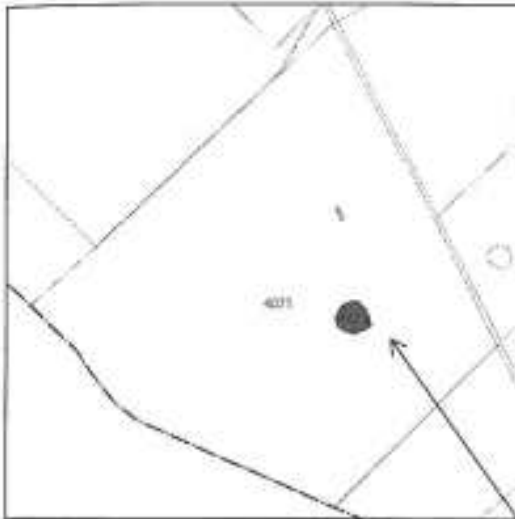
Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
 Anecdotique De référence autre

Documents liés :



ELEMENT DE PATRIMOINE A PROTEGER- Commune de Bousies



Commune :	Bousies		
Nom de l'élément :	Mares et leur bosquet accompagnateur		
nature :	patrimoine bâti :		
	patrimoine végétal :	X	
	autre :		X
localisation :	Lieu-dit : Entre le Bois Evratte et le Bois de l'Épinette n° de parcelle 4074 (à gauche) 4063 et 4058 (à droite)		
caractéristiques principales : deux mares localisées sur le plateau à l'ouest du village, non loin du bois Lévêque situé plus au sud. Elles sont entourées de bosquets denses composés d'arbres et d'arbustes d'essences locales.			
environnement immédiat : champs cultivés			
état général actuel : bon état			
Risque(s) éventuel(s) : cette partie du plateau s'oriente vers les grandes cultures ouvertes, ce qui menace le maintien de la mare			

Credit photo : vue aérienne du PNR Avesnois - 1998

ELEMENT DE PATRIMOINE A PROTEGER- Commune de Bousies



Crédit photo : vue aérienne du PNR Avesnois - 1998

Commune :	Bousies		
Nom de l'élément :	Mare et son bosquet accompagnateur		
nature :	patrimoine bâti :	<input type="checkbox"/>	
	patrimoine végétal :	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	
localisation :	Adresse :		
	Rue d'Ors n° de parcelle 2785		
caractéristiques principales : mare localisée au contact d'une zone humide composée de noues se jetant plus haut dans l'Hirondelle. Elle est entourée d'arbres et d'arbustes d'essences locales.			
environnement immédiat : zone humide (présence de joncs) où l'on retrouve des noues			
état général actuel : bon état			
Risque(s) éventuel(s) : Disparition de la mare par comblement, dans le cadre d'une réorganisation des cultures (pâtures permanentes en cultures)			

PATRIMOINE PAYSAGER

N°1

Frêne du chemin aux Arbres



Description :

Arbre isolé remarquable
107 ans

Argumentaire :

Patrimoine végétal et
historique de la
commune

Environnement
localité :

Bocage

État général actuel :

Très bon

Risques éventuels :

Absence

Chêne du Pré Briveau

N°2



Description :

Arbre isolé remarquable
100 ans

Argumentaire :

Patrimoine végétal et
historique de la
commune

Environnement
localité :

Bocage

État général actuel :

Très bon

Risques éventuels :

Absence

INSTRUMENT PAYSAGER

N°13

Chêne du Bouquet de For du Vireuil



Description :

Arbre très remarquable en bord de route : 100 ans

Argumentaire :

Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement immédiat :

Bouquet - route - cultures

État général actuel :

Très bon

Risques éventuels :

abattage

R/4

Chêne de la forêt Juvéniaux



Description :

Arbre très remarquable dans une forêt d'adoption

Argumentaire :

Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement immédiat :

Bocage - cultures

État général actuel :

Très bon

Risques éventuels :

abattage

PATRIMOINE PAYSAGE N°8

Bosquet Charlet - chênes



Description :
Groupe d'arbres remarquable

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement :
local

Boisage
Etat général actuel :
Boisage - pas d'entretien

Risques éventuels :
Avec âge

Patrimoine PAYSAGE N°9

Frêne de la station d'épuration



Description :
Arbre isolé remarquable dans une zone boisée d'aulnéennes - 150 ans

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement :
local

Boisage - boisage en bordure de station d'épuration

Etat général actuel :
Très bon

Risques éventuels :
Avec âge

PATRIMOINE PAYSAGER M17

Grands route chemin de Foss à la station d'épuration



Description :
Espèce : *Quercus robur*
Arbre remarquable dans une zone d'habitat - 80 à 100 ans

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune.

Environnement immédiat :
Bocage - bord d'un sentier de randonnée pédestre

Etat général actuel :
Très bon

Risques éventuels :
Abattage

PATRIMOINE PAYSAGER M18

Seul échant de la station d'épuration



Description :
Espèce : *Quercus robur*
Arbre remarquable dans une zone d'habitat - 100 ans

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune.

Environnement immédiat :
Bocage

Etat général actuel :
Très bon malgré l'âge

Risques éventuels :
Abattage

N° 12

Orme isolé Fers des parvies



Description :
Arbre isolé remarquable développé en lisière d'habitat - 90 ans

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement immédiat :
Bocage - bordé en partie de talus et de talus rocheux

État général actuel :
Très bon

Risques éventuels :
Abatage

N° 13

PATRIMOINE PAYSAN
Respect fond des Sarts



Description :
Groupement d'arbres remarquable constitué récemment (1980) de peupliers, érables, frênes, châtaigniers et sapins

Argumentaire :
Patrimoine végétal et identitaire de la commune

Environnement immédiat :
Cultures

État général actuel :
Très bon

Risques éventuels :
Abatage

Le « Chemin aux arbres ».

L'observation d'une carte de la commune de Bousies fait apparaître un axe traversant le village du nord au sud parallèlement à la Chaussée Brunehaut. Principalement piéton au centre près du parc rural, lorsqu'il se nomme avenue du château, ainsi qu'au sud lorsqu'il devient le chemin aux arbres, il est accessible à la circulation automobile au nord, rue du Moulin à Vent. Il offre tout au long de son parcours une richesse d'espaces divers, tant naturels qu'urbains.



Commune : Hon-Hergies

Désignation : Ancienne carrière

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale :000 A 1738

Rue / lieu-dit : Rue Wilson / Rue Laurent Niogret RD105 / Rue de la Marne

Propriétaire : Privé Public

Description : Ancienne carrière

.....

.....

.....

.....

.....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre

Documents liés :

Commune : Hon-Hergies

Désignation : Ancienne carrière

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 000 A 919

Rue / lieu-dit : Chemin des carrières / Rue de la Marne

Propriétaire : Privé Public

Description : Ancienne carrière

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdote De référence autre

Documents liés :

Commune : Hon-Hergies

Désignation : Ancienne carrière

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 000 A 1946

Rue / lieu-dit : Rue de la gare / Rue Maxime Ansieau.

Propriétaire : Privé Public

Description : Ancienne carrière

.....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdote De référence autre

Documents liés :

Commune : Jenlain

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : 1

Section cadastrale : 000 A 1057

Rue / lieu-dit : Ferme du pigeonier, Route de Sebourg (RD 50)

Propriétaire : Privé Public

Description : L'arche de Charmes, *Carpinus betulus*. Sans qu'il soit possible de dater ce curieux phénomène et d'en connaître l'origine, les deux charmes têtards ont fusionné au niveau de leur houppier et forment aujourd'hui un porche naturel à l'entrée de la cour de ferme.

Illustration



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre : Inventaire des arbres remarquables PNRA 1998

Documents liés :

Commune : Jolimetz

Illustration

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 000A 250

Rue / lieu-dit : Rue Mortreux

Propriétaire : Privé Public

Description : Le chêne Mortreux, *Quercus robur*.

Ce chêne est certainement le dernier vestige de ce qui fut appelé la Haie de Mortreux, défrichée entre le XVIème et le XIXème siècle. Cet arbre s'impose par le fait qu'il est le seul grand élément ligneux sur le chemin et les parcelles alentours. Il est par ailleurs très apprécié par les habitants du village. (Texte extrait du panneau d'information).....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Localisation



Source : Photographie ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre : Inventaire des arbres remarquables PNRA 1998

Documents liés :



Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LAN-o-001 à LAN-o-013

Commune : Landrecies

Désignation : Ensemble d'arbres remarquables

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 1130/1133/1134/1153/1155/1174/1156/1171/1172/1170/1438/1582

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : Privé Public

Description : Ensemble d'arbres remarquables se trouvant sur la commune de Landrecies. Lan-o-002, Lan-o-003 et Lan-o-004 sont des saules, les autres sont des chênes.

.....
.....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
 Anecdote De référence autre

Documents liés :



Illustration

Commune : Locquignol

Désignation : Arboretum

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale :1420

Rue / lieu-dit : Route forestière du pont routier.....

Propriétaire : Privé Public

Description : L'arboretum de l'étang David a été créé en 1969 par l'Office National des Forêts en partenariat avec le ministère de l'agriculture et le conseil Général du Nord. Il devait répondre à un double objectif, présenter au public toute la palette des essences forestières qu'elles soient locales ou exotiques et connaître le comportement de ces différentes essences dans le contexte écologique de la forêt de Mormal. En 2000, dans le cadre des contrats de forêts, de nouveaux aménagements d'accueil du public ont été installés. L'arboretum fait actuellement l'objet d'un projet de revalorisation.



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

.....

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre

Documents liés :

Illustration

Commune : Le Quesnoy

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie : 51

Section cadastrale : 62

Rue / lieu-dit : Route de Beaudignies.....

Propriétaire : Privé Public

Description : *Carpinus betulus* – Forme une double rangée d'arbres composée d'une trentaine d'individus. Elle matérialise ici le point de franchissement de la propriété. Elle souligne le chemin menant à la ferme en le rendant visible de la plaine. Elle borde, de chaque côté, le chemin pavé menant à la ferme ancienne avec un pigeonnier porche.



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire

Anecdote De référence autre

Documents liés :

Illustration

Commune : Maresches

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 518 / 519 / 2187.....

Rue / lieu-dit : Route de Wult

Propriétaire : Privé Public

Description : Verger visible depuis la route. Ces pommiers font partie du patrimoine génétique local et méritent d'être préservés.



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre

Documents liés : « Expertise des arbres fruitiers à proximité d'un futur lotissement »

Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : MARo-o-001 à MARo-o-054

Illustration

Commune : Maroilles

Désignation : Arbres, bosquets, alignements d'arbres, vergers...

Localisation :

N° de voirie :

Sections cadastrales : 4189 / 465 / 1971 / 1972 / 257 / 153 / 3 / 28 / 2360 / 3006 / 4 243 / 4333 / 3999 / 4031 / 4033 / 4057 / 4074 / 3826 / 264 / 276 / 696 / 697 / 698 / 698 / 3769 / 2032 / 1960 / 1960 / 1960 / 513 / 514 / 1226 / 1266 / 1257 / 1258 / 12 / 26 / 17 / 2280 / 2347 / 2244 / 2202 / 2162 / 2161 / 2174 / 2173 / 2171 / 2173 / 347 / 586 / 2213 / 1254 / 1256 / 2229 / 2188 / 3250 / 4239

Rue / lieu-dit

Propriétaire : Privé Public

Description : Ensemble d'arbres, arbustes, bosquets, de vergers et haies protégées au POS de Maroilles

.....



Localisation

Voir plan de zonage

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdotique De référence autre

Documents liés :



Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PDN-o-001 à PDN-o-009

Commune : Poix-du-Nord

Localisation

Désignation : Arbres, Parcs, Jardins, Place, étang

Voir plan de zonage

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 1181 A 1158 / 3206 / 3111 / 2933

/ 748 / 1183.

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : Privé Public

Description : Ensemble de parcs, jardins, place et arbres que la commune de Poix-du-Nord a décidé de protéger. Les différents éléments sont présentés individuellement dans les pages suivantes.
Source des photographies : commune de Poix-du-Nord.

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
 Anecdotique De référence autre

Documents liés :



PDN-o-001 : le contour de la salle des fêtes



PDN-o-002 : le jardin de Brugbrohl



PDN-o-003 : le jardin Wallerand



PDN-o-004 : l'étang



PDN-o-005 : la Place de la République



PDN-o-006, PDN-o-007, PDN-o-008, PDN-o-009 : Arbres de la salle des fêtes



Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : Salesches

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : ruelle Saint-Aubert.....

Section cadastrale : 848

Rue / lieu-dit : Le Village.....

Propriétaire : Privé Public

Description : Tilleul au milieu d'un espace vert public

.....

Sélection pour sa valeur :

Historique De mémoire D'ensemble De rareté
 De repère D'usage De Savoir-faire

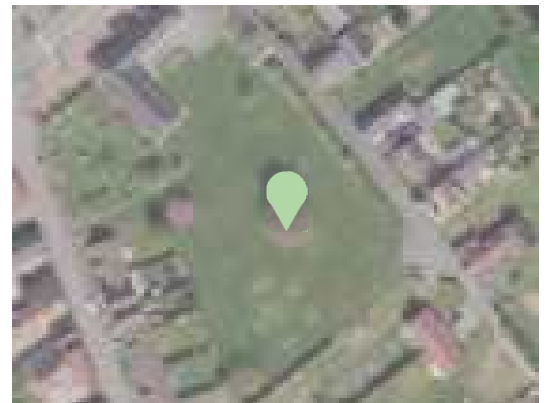
Anecdotique De référence autre :

Documents liés :

Illustration



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Illustration

Commune : Wagnies-le-grand

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : 30

Section cadastrale : 884

Rue / lieu-dit : Route de Bry

Propriétaire : Privé Public

Description : *Liriodendron tulipifera*, A proximité d'une habitation à l'architecture originale, voisine du cimetière et du tombeau du philanthrope.



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdote De référence autre

Documents liés :

Élément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
 WLG-o-004,
 WLG-o-005,
 WLG-o-006

Illustration

Commune : Wagnies-le-Grand

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 1241

Rue / lieu-dit : Rue des écoles

Propriétaire : Privé Public

Description : Arbres fruitiers de haute tige de variété ancienne préservé dans l'OAP sectorielle au sein d'un espace public à créer.....

.....



Sélection pour sa valeur :

- Historique De mémoire D'ensemble De rareté
- De repère D'usage De Savoir-faire
- Anecdote De référence autre

Documents liés : OAP WLG01

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Illustration

Commune : Wagnies-le-grand

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 1241

Rue / lieu-dit : Rue des écoles

Propriétaire : Privé Public

Description : Arbres de haut jet préservé dans l'OAP sectorielle au sein d'un espace public à créer....

.....



Sélection pour sa valeur :

Historique De mémoire D'ensemble De rareté
 De repère D'usage De Savoir-faire

Anecdotique De référence autre

Documents liés : OAP WLG 01

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

5. LES POINTS DE VUE

(PAR ORDRE ALPHABETIQUE DE
COMMUNES)

Communes	Numéro de la fiche	Nom de la fiche
Bavay	BAV-v-006	Trace de voie ferrée
Bavay	BAV-v-011	L'auréole bocagère de Bavay
Bavay / Saint-Waast-la-Vallée	BAV-v-004	La porte d'entrée de Bavay
Bellignies	BEL-v-005	Patrimoine Bellignois
Bellignies	BEL-v-014	
Bellignies	BEL-v-004	Bellignies de l'autre cote de la vallée
Bellignies	BEL-v-003	Eau et Habitat est
Bellignies	BEL-v-002	Eau et Habitat ouest
Bellignies	BEL-v-006	La ferme a cour carrée
Bellignies	BEL-v-001	Patrimoine Bellignois
Bellignies	BEL-v-009	Sur les versants de l'Hogneau
Bellignies	BEL-v-010	
Bellignies	BEL-v-011	
Bellignies	BEL-v-012	
Bellignies	BEL-v-013	
Bermeries	BER-v-003	L'auréole bocagère intimiste de Bermeries
Betrechies	BET-v-001	Fenêtre visuelle sur le bocage
Bry	BRY-v-001	Vallée du Sart
Croix Caluyau	CRO-v-003	Continuité naturelle
Croix Caluyau	CRO-v-004	Continuité naturelle
Englefontaine	ENG-v-005	Le plateau agricole du Canton du Calvaire
Eth	ETH-v-001	Cône de vue sur le site du château
Eth	ETH-v-002	Vue vers l'église
Forest en Cambrésis	FOR-v-002	Aux limites de l'Avesnois
Gommegnies	GOM-v-001	La silhouette villageoise de Gommegnies
Gommegnies	GOM-v-002	Mosaïque paysagère Avesnoise
Gussignies	GUS-v-001	Un écrin vert pour Gussignies
Hargnies	HAR-v-001	La chaussée Brunehaut comme limite de Mormal
Hon Hergies	HON-v-003	Le plateau agricole, ouverture paysagère
Hon Hergies	HON-v-007	
Hon Hergies	HON-v-006	
Hon Hergies	HON-v-004	
Hon Hergies	HON-v-005	
Hon Hergies	HON-v-008	
Hon Hergies / Taisnières sur	HOU-v-002/TAI-v-009	La ferme de la Louvière au cœur du plateau agricole

Hon		
Jolimetz	JOL-v-001	Aux portes de la forêt
La Flamengrie	LAF-v-001	Respiration paysagère vers la frontière belge
Landrecies	LAN-v-003	Paysage vallonné entre Mormal et La Sambre
Landrecies	LAN-v-005	Le regard embrassant la vallée de la Sambre
Landrecies	LAN-v-004	Au cœur du bocage intimiste de l'auréole de Mormal
Landrecies / Locquignol	LAN-v-006/LOC-v-007	La lisière dense de la forêt de Mormal
Le Favril	LEF-v-001	
Le Favril	LEF-v-002	
Le Favril	LEF-v-003	
Le Favril	LEF-v-004	
Le Favril	LEF-v-005	
Le Quesnoy	LEQ-v-003	L'incision de la Rhonelle
Le Quesnoy	LEQ-v-004	Les remparts du Quesnoy
Le Quesnoy	LEQ-v-001	La respiration paysagère du Pave
Locquignol	LOC-v-001	Arbres têtards et lisière forestière
Locquignol	LOC-v-003	Le miroir de la Sambre ouest
Locquignol	LOC-v-002	Le miroir de la Sambre est
Louvignies Quesnoy	LOU-v-001	Le bocage de l'Ecaillon
Louvignies Quesnoy	LOU-v-004	Le clocher de Louvignies Quesnoy
Louvignies Quesnoy	LOU-v-005	Entre plateau agricole et bocage a la lisière de Mormal
Maresches	MARe-v-001	Par-delà la vallée
Maroilles	MARo-v-005	Patrimoine Marollais
Maroilles	MARo-v-004	L'histoire de Maroilles accueille le visiteur
Maroilles	MARo-v-001	L'auréole bocagère de Maroilles
Mecquignies	MEC-v-001	Bocage ponctue d'arbres têtards
Obies	OBI-v-001	La lisière forestière comme toile de fond
Orsinval	ORS-v-003	Les versants habités de la Rhonelle
Poix du Nord	POI-v-001	La silhouette de Mormal
Preux au Pois	PREb-v-001	La silhouette villageoise de Preux au Bois
Saint Waast la Vallée	SWV-v-001	Curiosité en fond de vallée
Saint Waast la Vallée	SWV-v-002	Entre verger et agroforesterie
Taisnières sur Hon	TAI-v-010	Le clocher comme point de repère ancestral
Taisnières sur Hon	TAI-v-006	Le vallon bocager du Louvion
Taisnières sur Hon	TAI-v-005	La silhouette villageoise de Taisniere sur Hon
Taisnières sur Hon	TAI-v-003	Le champ du Bail
Taisnières sur Hon	TAI-v-004	Au croisement de la chaussée Brunehaut et de l'Hogneau
Taisnières sur Hon	TAI-v-008	Paysage de confluence
Taisnières sur Hon	TAI-v-007	Entre lisière forestière et cultures
Villereau	VIL-v-001	Le Quesnoy par-delà la vallée
Villers Pol	VILp-v-001	Le plateau agricole du "Bois d'Arbre"

Commune : Bavay Saint-Waast-la-Vallée

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue du Quesnoy

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : La porte d'entrée de Bavay :

Ce point de vue permet d'observer les différents boisements qui marquent l'entrée de Bavay. Depuis cette position, ceux-ci se confondent en un massif dense qui contraste avec le plateau agricole. Sur la droite de l'illustration, une peupleraie empêche l'observation du clocher de Louvignies Bavay.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Bavay (RD 942).

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BAV-v-006

Commune : Bavay

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la chaussée

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Trace de voie ferrée :

Cette position offre une vue longue sur Bavay et ses alentours. Ce paysage est fortement marqué par les boisements de l'ancienne voie ferrée qui marquent une partie de la ligne d'horizon. Ce reliquat est une trace importante de l'activité ferroviaire sur le territoire. Du côté de Bavay se découpe le clocher de l'église de Louvignies malheureusement des boisements atténuent sa visibilité. Ce paysage étant marqué par des éléments boisés, on constate la présence de nombreuses peupleraies qui perturbent les courbes irrégulières de boisements composés d'essences locales variées.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à Forest-en-Cambrésis (RD 932).

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BAV-v-011

Commune : Bavay

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route d'Avesnes.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers
structurants de la CCPM ».....

Localisation



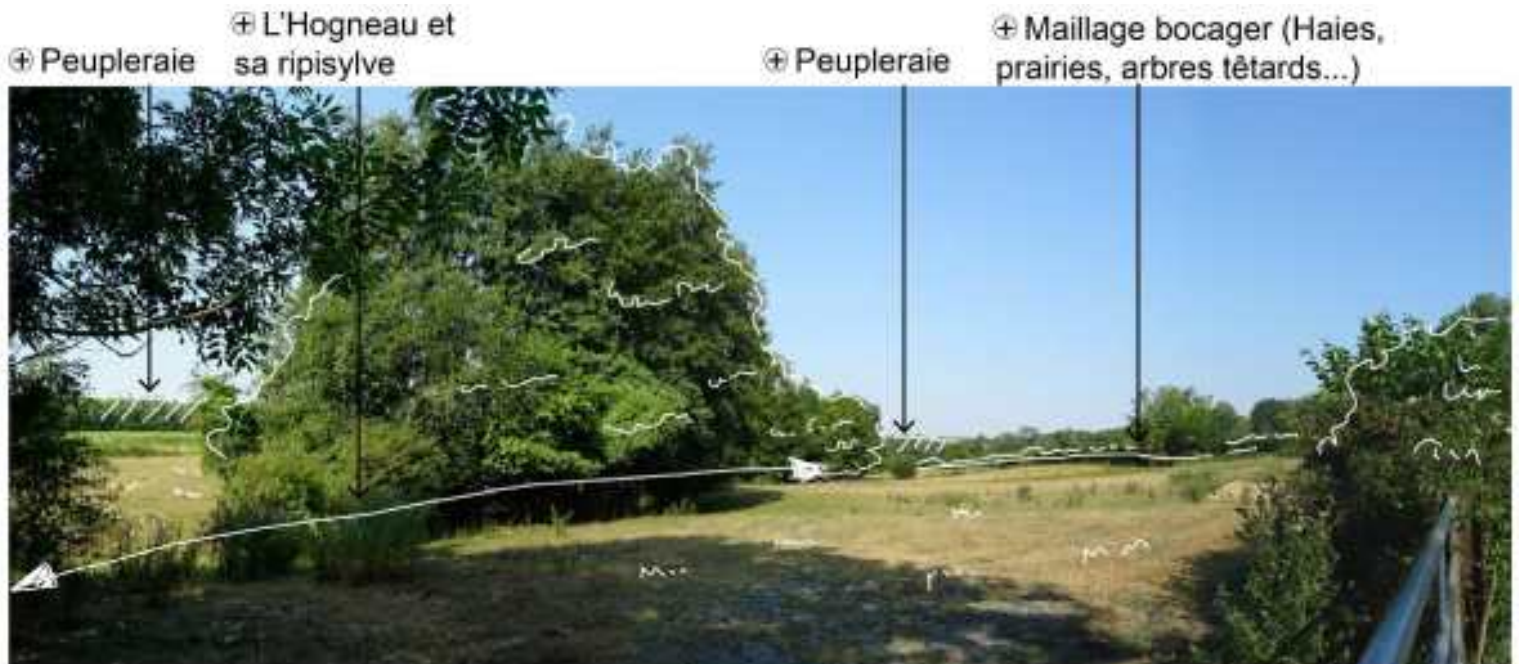
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : L'auréole bocagère de Bavay :

L'auréole bocagère qui ceinture Bavay forme un écrin de verdure principalement composé de prairies, haies et arbres têtards. Les vues sur le bocage permettent de connecter le passant avec ces paysages de haute qualité esthétique et environnementale. Il est donc important de conserver et de mettre en valeur ces ouvertures. De nos jours, l'auréole a tendance à reculer pour laisser place à des cultures. La conservation de ces poches bocagères est importante pour effectuer une transition paysagère et écologique entre le tissu bâti dense de Bavay et les plateaux agricoles.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay vers Hargnies en longeant la forêt (RD 961).....

Illustration de la vue



Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Place (RD24)

Documents liés : OAP thématique « Axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



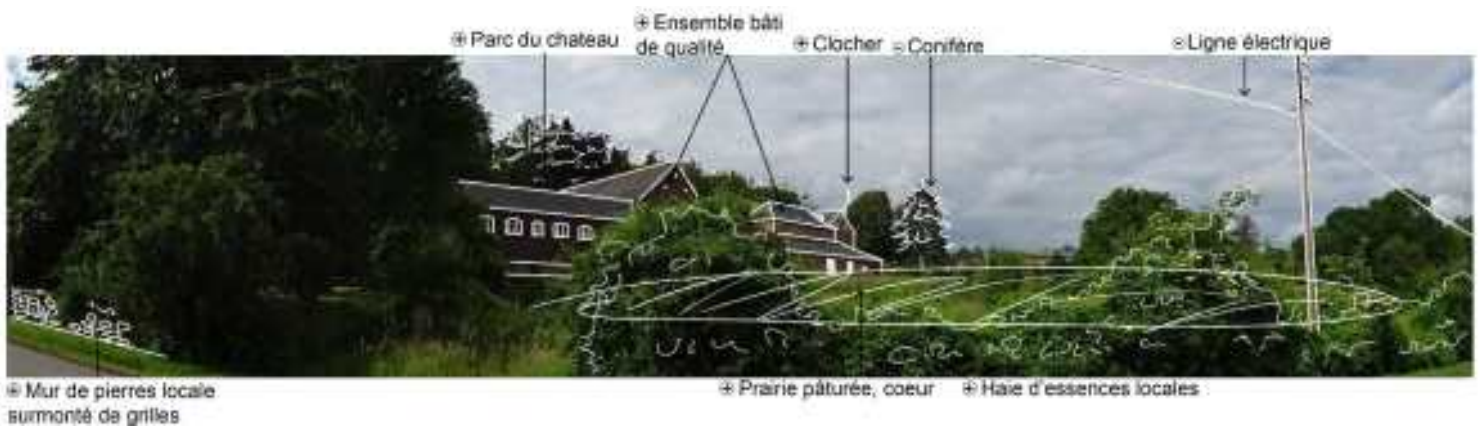
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le patrimoine Bellignois ouest :

Depuis la rue de la Place, de nombreux éléments de patrimoine (clocher de l'église, ancien corps de ferme, mairie) sont visibles (le kiosque et la tour du château sont visibles à la chute des feuilles). Au centre de cet espace une prairie est délimitée par une haie d'essences locales. Véritable poumon vert et respiration paysagère, elle rappelle la présence de l'élevage au cœur du village. De nos jours, elle permet d'appréhender de nombreux éléments du patrimoine d'un seul regard.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Bellignies (RD24).....

Illustration de la vue



Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Cotipont (RD24).....

Documents liés : OAP thématique « Axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Eau et habitat ouest :

Bellignies s'étage sur les versants de l'Hogneau ce qui nous offre un paysage de qualité où les activités et les implantations humaines sont étroitement liées au cours de l'eau. Cette ouverture permet un contact privilégié avec le ruisseau qui est souvent peu perceptible depuis les voies de communication principales. Les versants profondément incisés par l'Hogneau nous offrent une scène dynamique et intimiste.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Bellignies (RD 24)

Illustration de la vue



Localisation

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Cotipont (RD24).....

Documents liés : OAP thématique « Axes paysagers structurants de la CCPM »



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Eau et habitat :

De ce côté de l'axe paysager, l'implantation du bâti est intimement liée à l'Hogneau. L'implantation des habitations souligne la sinuosité marquée par le tracé du ruisseau et le versant boisé de la vallée. Les murs de briques et les anciens bâtiments industriels (atelier de travail du marbre) sont des traces historiques importantes de l'activité économique du village. Cet ensemble cohérent fait du fond de la vallée un point de vue de haute qualité pour le village de Bellignies. La qualité des berges est toutefois affaiblie par la présence de renouée du japon et d'un lierre envahissant sur le mur de soutènement.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Bellignies (RD 24).



Illustration de la vue

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut (RD24) ...

Documents liés : OAP thématique « Axes paysagers structurant CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Bellignies de l'autre côté de la vallée :

« Le clocher de l'église de Bellignies apparaît à cet endroit sur le haut du versant. On perçoit donc le positionnement du centre du village avant d'y arriver. Cette vision du clocher, comme pour les cônes de visibilité n°2 et 3 sert de repère aux habitants et aux promeneurs. Elle est d'autant plus importante ici car le cône est situé à l'entrée du village, à moins de deux kilomètres de la frontière avec le royaume de Belgique. Bellignies est en effet le premier village français traversé en venant de Belgique, depuis la R.D.24. La commune peut donc mettre à profit cette situation en gardant des cônes de visibilité sur son patrimoine, afin de mettre en scène ses atouts pour capter les automobilistes ou randonneurs de passage. Le maintien de ces cônes de visibilité par la commune de Bellignies assure la promotion d'une politique de prise en compte de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie. » (Extrait du PLU de Bellignies).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Bellignies (RD24)

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-005

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Chapelle

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Patrimoine Bellignois :

Au cœur de Bellignies se trouvent plusieurs points de vue intéressants grâce au relief accidenté de la vallée de l'Hogneau. En face de l'église, un point de vue exceptionnel nous permet d'appréhender les deux versants et une grande partie du village. Ce panorama est rendu possible grâce à plusieurs prairies qui ont été conservées au cœur du village. De nombreux éléments patrimoniaux se côtoient avec en premier plan le monument aux morts ainsi que le mur d'enceinte du château. Composés de briques, ils sont identitaires de la région et bien entretenus. Se découvre ensuite plusieurs bâtiments anciens abritant maintenant de nouvelles fonctions. Au nord se trouve le Petit Bois sur le versant est de la vallée.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Bellignies (RD 24).....

Illustration de la vue



Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Côte du Mayeur (RD

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La ferme à cour carrée :

« Cette ferme à cour carrée est importante par sa position sur la colline qui la rend imposante à ses abords immédiats. Elle est également importante car elle correspond au point de fuite de la route départementale n°24 depuis l'entrée nord de Bellignies. La vision de cette ancienne ferme, au même titre que les clochers, peut servir de point de repère, servir à s'orienter. Cette ancienne ferme représente également un patrimoine architectural rural ancien et important qu'il convient de mettre en valeur. Une construction neuve collée à cet édifice nuirait à sa perception immédiate et lointaine, la construction neuve devenant alors point de fuite de la R.D. 24. Un cône de visibilité sur sa façade Nord doit donc être préservé » (extrait PLU Bellignies 2008).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Bellignies (RD 24).

Illustration de la vue



⊖ Réseau élec-
trique aérien

⊕ Muret de pierre

⊕ Prairie, ouverture paysagère

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Croix Blanche (RD24)

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



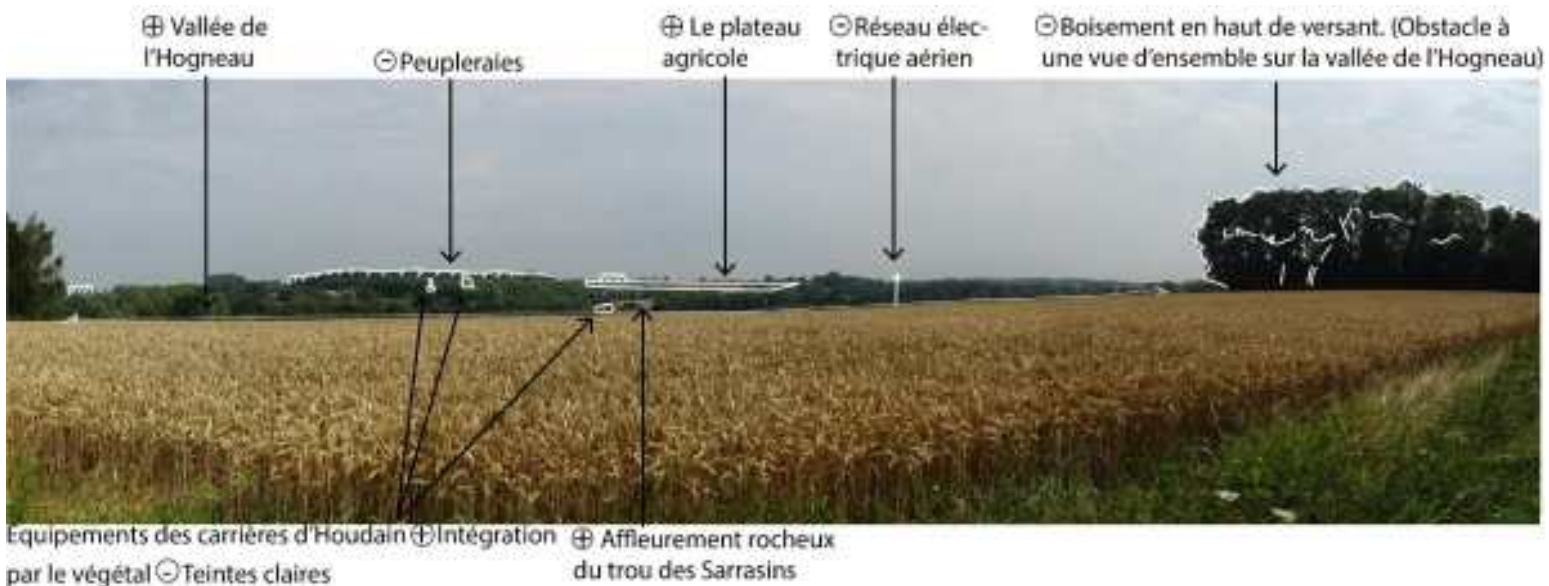
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Sur les versants de l'Hogneau :

A l'est de l'axe se découvre une ouverture sur le plateau agricole entre Houdain-lez-Bavay et Bellignies. Rapidement, le plateau plonge dans une vallée profonde formée par l'Hogneau. Son fond et ses versants sont principalement occupés par différents boisements tels que la ripisylve, des bois ou les plantations qui entoure la carrière d'Houdain. Cette masse dessine une ligne d'horizon sinueuse en alternance avec les pâtures et le plateau agricole du versant opposé. Quelques équipements carriers sont visibles du fait de leurs teintes claires qui contrastent avec la végétation environnante.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Bellignies (RD24).

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-010

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Moulin

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le cône de visibilité N°1 (BEL-v-010 dans le PLUi) est situé sur un point haut du village, avec une altitude d'environ 105 mètres, à proximité d'un oratoire.

La vue à préserver : Une ouverture sur l'horizon, des lointains vallons à la vallée de l'Hogneau. On découvre de cet endroit les toitures de constructions déjà anciennes, qui apparaissent comme encastrées dans la colline, cachées par le relief et par la végétation. **Il s'agit donc de préserver ici une ouverture sur l'environnement depuis un point haut particulier car il met en évidence cet équilibre souvent recherché et ici atteint d'équilibre parfait entre le bâti et l'espace naturel.** Ce point haut représente une vitrine de l'environnement naturel respecté que la Municipalité souhaite promouvoir pour améliorer le cadre de vie de ses habitants actuels, en accueillir de nouveaux, et développer le tourisme vert. » (Extrait du PLU de Bellignies)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Bellignies.

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-011

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue du Moulin

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le cône de visibilité BEL-v-011 est situé légèrement en contrebas du BEL-v-010.

« La vue à préserver : L'église de BELLIGNIES qui apparaît en face comme sur un promontoire.

Les clochers servent de repère aux habitants et aux promeneurs comme les phares servent en mer à guider les marins. **Les clochers indiquent également le centre : le maintien de leur vision conforte donc la centralité et l'idée d'appartenance au village.** » (Extrait du PLU de Bellignies)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Bellignies.

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-012

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue du Moulin

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le cône de visibilité N°3 (BEL-v-012) est situé près de l'entrée du terrain de camping, non loin de l'Hogneau.

La vue à préserver : le clocher de l'église de BELLIGNIES et la tour du château. Comme pour le cône de visibilité n°2 (BEL-v-011), la vue est ici à préserver sur **ces clochers car ils servent de repères** aux habitants et aux promeneurs à un endroit où la route devient sinueuse, et déambule pour emprunter un pont sur l'Hogneau. **Le maintien conjoint des cônes n°2 et n°3 permettrait lors d'un déplacement de mieux percevoir l'éloignement ou le rapprochement par rapport au centre du village.** » (Extrait du PLU de Bellignies)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Bellignies.

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-013

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Côte du Mayeur

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « La vue à préserver pour le cône n°5 : Le cône n°5 (BEL-v-013 dans le PLUi) représente une ouverture sur l'environnement vallonné et boisé de BELLIGNIES. Le maintien de la vue est important car elle est en accord avec le patrimoine bâti immédiat : une ancienne ferme à cour carrée... Il y a également de nombreuses constructions anciennes dans cette partie de BELLIGNIES. **Une ouverture sur l'espace champêtre et sur l'orée des bois inscrit donc le promeneur à cet endroit précis dans l'histoire du patrimoine naturel et bâti de la commune.** » (Extrait du PLU de Bellignies).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Bellignies.

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BEL-v-014

Commune : Bellignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Vitalaire / Ruelle d'Héricamp.....

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le cône de visibilité N°7 est situé au carrefour de la rue Vitalaire et de la Ruelle d'Héricamp, en partie haute du village.

La vue à préserver : la tour du château.

Comme pour les cônes de visibilité précédents, la vue est ici à préserver sur **le château car elle sert de repère** aux habitants et aux promeneurs à un endroit où la route devient sinueuse, et déambule en s'éloignant du village. **Le maintien de ces cônes permettrait lors d'un déplacement de mieux percevoir l'éloignement ou le rapprochement par rapport au centre du village. La préservation de ce cône de visibilité conforte donc l'identité communale.** » (Extrait du PLU de Bellignies)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Bellignies.

Illustration de la vue



Commune : Bermeries

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Le Quesnoy

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



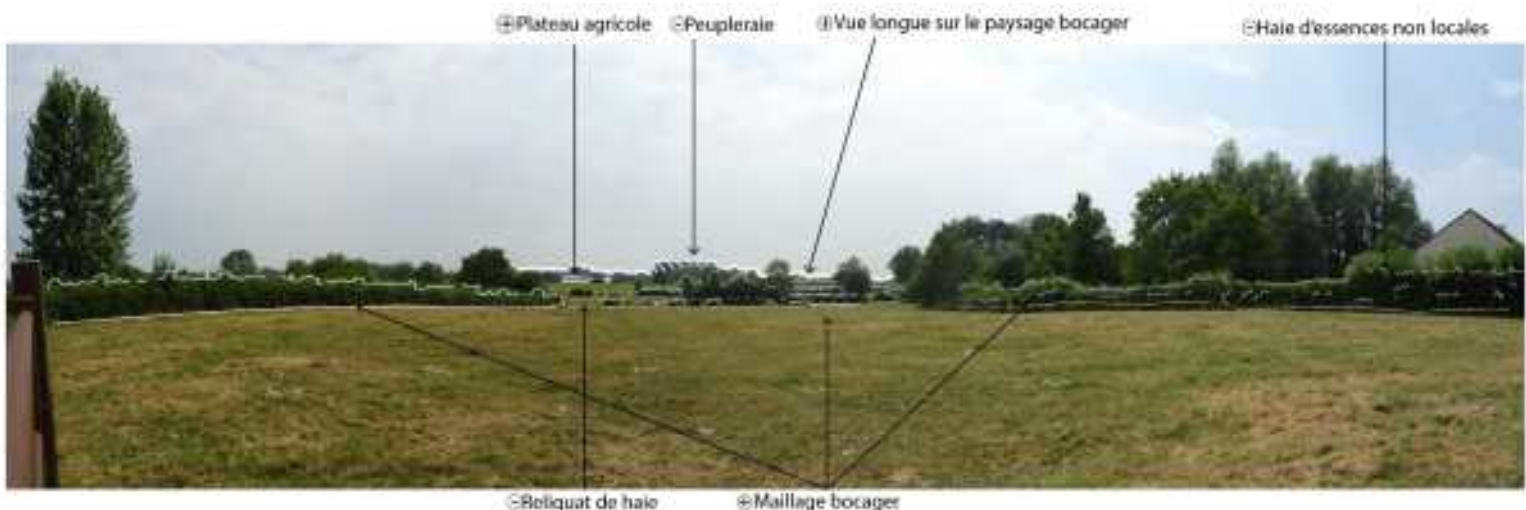
Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : L'auréole bocagère intimiste de Bermeries :

Cette ouverture sur l'auréole bocagère de Bermeries est permise par une prairie pâturée bordée de haies basses. La vue est nettement délimitée par les clôtures des parcelles adjacentes mais porte loin jusqu'au plateau agricole. Une plantation de peuplier déforme la ligne d'horizon.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Bavay (RD 942).....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BET-v-001

Commune : Bettlechies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de l'Eglise

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Vue sur l'auréole bocagère et les boisements entourant le village.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de maintenir une ouverture visuelle sur le paysage lointain et un espace de transition entre les espaces agricoles et le cœur du village.

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
BRY-v-001

Commune : Bry

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Wagnies-le-Grand

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La Vallée du Sart.

La vue à préserver : C'est le long de la rue de Wagnies-le-Grand, en portant le regard vers le Nord-Ouest que la vallée du Sart se révèle à nous. Le Sart, bien qu'invisible sur une bonne partie de son tracé, révèle sa présence par ses ripisylves arborées qui traversent la prairie et marque la rupture géographique entre les deux versants. Cette étendue enherbée, traversée par le Sart et ponctuée par quelques arbres isolés, se déroule jusqu'à l'horizon, ici composée par de lointaines peupleraies.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de la maintenir ouverte, et ainsi protéger la Vallée du Sart de la fermeture par des plantations (peupleraies).

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
CRO-v-003

Commune : Croix-Caluyau

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Chaussée Brunehaut RD932

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « La trame bâtie possède également de nombreuses ouvertures qui facilitent la lecture et les perceptions sur les espaces environnants. Il sera essentiel d'être vigilant afin que l'urbanisation projetée ne détruise pas les images que l'on a du territoire. » (Extrait du PLU de Croix-Caluyau). Cette coupure d'urbanisation correspond également au passage de la ligne à haute tension.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié à Croix-Caluyau.

Illustration de la vue



Commune : Croix-Caluyau

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Chaussée Brunehaut RD932

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « La trame bâtie possède également de nombreuses ouvertures qui facilitent la lecture et les perceptions sur les espaces environnants. Il sera essentiel d'être vigilant afin que l'urbanisation projetée ne déstructure pas les images que l'on a du territoire. » (Extrait du PLU de Croix-Caluyau). Cette coupure d'urbanisation correspond également au passage de la ligne à haute tension.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Croix-Caluyau.

Illustration de la vue



Commune : Englefontaine

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chaussée Brunehaut à proximité de la ferme du Calvaire (RD932)

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



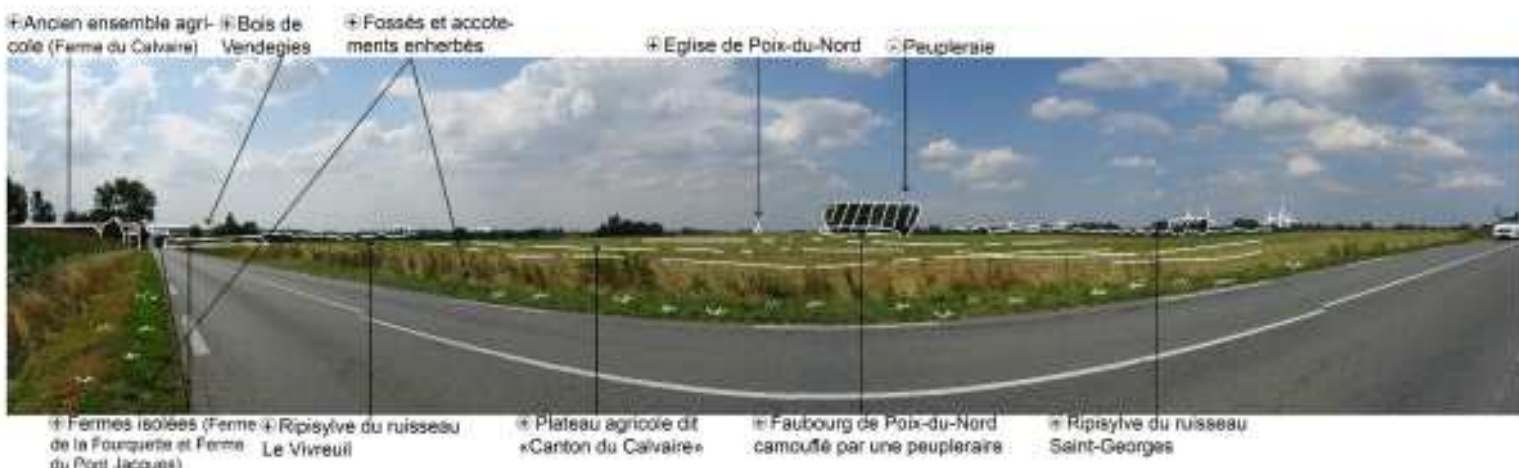
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le plateau agricole du Canton du Calvaire :

Cette vue longue est située sur le point haut du plateau agricole entre Poix-du-Nord et Englefontaine. Le clocher de l'église de Poix-du-Nord est d'ailleurs visible, se détachant de la ligne d'horizon tel un repère ancestral. Le faubourg « Les Wareennes » pourrait également être visible mais celui-ci est camouflé par une peupleraie qui déforme fortement la ligne d'horizon. Sur le côté gauche de l'image, le regard est conduit par la chaussée Brunehaut vers le bois de Vendegies et les quelques fermes isolées présentent sur le tracé. Ponctuant le paysage et représentant des points de repères, elles portent souvent des noms liés à l'histoire du lieu ou à une caractéristique de leur environnement (présence d'un calvaire). Les exploitations agricoles étant vouées à sortir des centres habités, il est important d'accompagner ces implantations et de proposer des possibilités d'extensions de qualité qui s'insèrent qualitativement dans le paysage.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à Forest-en-Cambrésis).....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
ETH-v-001

Commune : Eth

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chemin de Saint-Hubert / Rue du Château

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Préservation d'un cône de vue sur le site du château en complément de la protection du château (au titre du L151-19) et de son parc (au titre du L151-23).

Argumentation : Vue identifiée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable d'Eth lors de la mise en place de son PLU.....

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
ETH-v-002

Commune : Eth

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Le Village

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Vue vers l'église.

La vue à préserver : C'est en venant de la Belgique par le chemin de Roisin ou en venant de Bry par la rue du cimetière que la vue s'ouvre soudainement sur le clocher de l'église de Eth au détour du chemin. Point de repère ancestrale de nos campagnes, il est important de mettre en valeur la verticalité et la présence ponctuelle de cet élément de patrimoine et de conserver cet effet de mise en scène.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la vue sur le clocher de l'église, point de repère historique.

Illustration de la vue



Commune : Forest-en-Cambrésis

Nature : Entrée de village

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la Chaussée Brunehaut RD (RD932)

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Entrée de Forest-en-Cambrésis située sur l'axe paysager structurant n°1 de la CCPM.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay Forest-en-Cambrésis (RD932). Voir l'OAP des axes paysagers structurants au chapitre « 2.3.2 Caractéristiques paysagères des entrées de village » pour l'explication des potentiels (+) et déficiences (-) des entrées de villages.....

Illustration de l'entrée de village



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
MEC-v-003

Localisation

Commune : Mecquignies

Nature : Entrée de village

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route d'Avesnes RD961

Documents liés :



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Entrée Sud de Le Quêne au Leu située sur l'axe paysager structurant n°9 de la CCPM

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay vers Hargnies en longeant la forêt (RD961). Voir l'OAP des axes paysagers structurants au chapitre « 3.2.2 Caractéristiques paysagères des entrées de village » pour l'explication des potentiels (+) et déficiences (-) des entrées de villages.....

Illustration de l'entrée de village

+ Vergers

- Réseau électrique aérien

+ Accotements enherbés

+ Amorce du Bois



+ Haies basses en limite privé/public

Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
GOM-v-001

Commune : Gommegnies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Bavay

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La silhouette villageoise de Gommegnies :

Depuis l'axe paysager structurant se dévoile un cône de vue cadré sur la silhouette villageoise de Gommegnies. Se découpent dans celle-ci quelques habitations, la végétation des jardins et le clocher de l'église. Les limites de cette vue sont strictement cadrées par des jardins boisés du côté ouest mais par une peupleraie du côté est. Cette dernière se démarque des structures végétales caractéristiques du territoire situés aux alentours

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Bavay.

Illustration de la vue



Commune : Gommegnies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Bavay

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



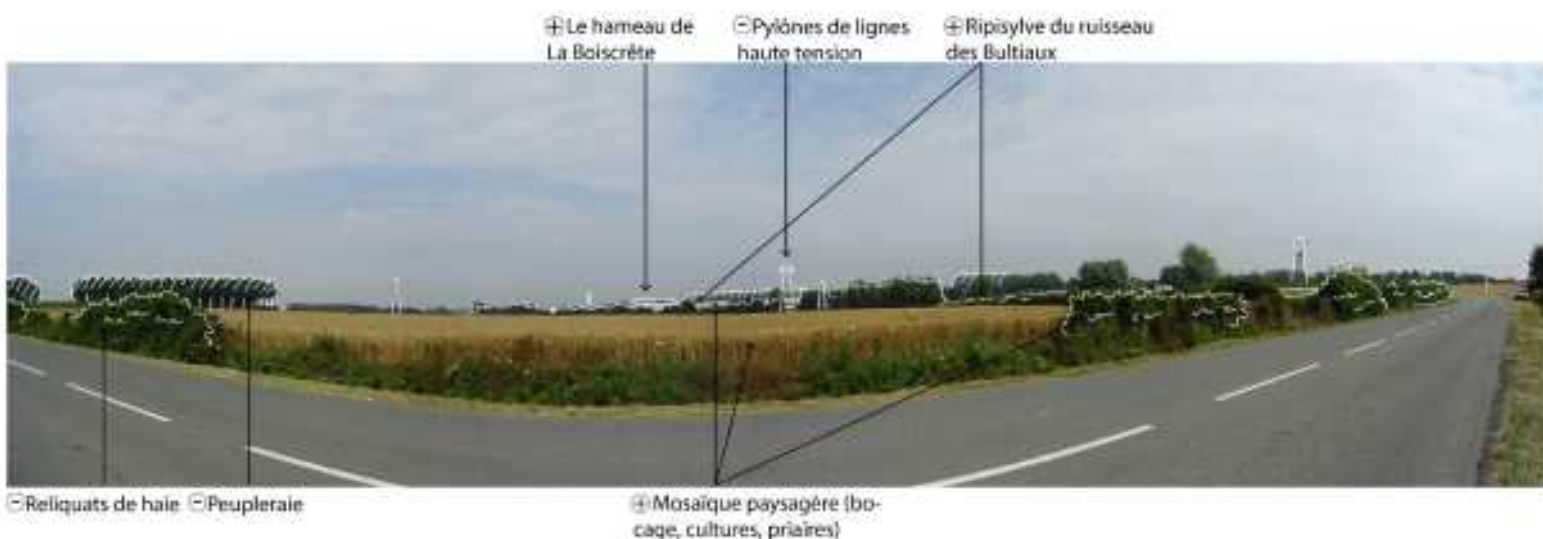
Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Mosaique paysagère Avesnoise :

Le plateau de Gommegnies offre un panorama large sur les différentes facettes des paysages du Pays de Mormal. Nous retrouvons les espaces agricoles qui laissent progressivement place à un bocage délimité par le maillage de haies et ponctuées d'arbres têtards. Les boisements des ripisylves quant à eux marquent les fonds de vallées et suggèrent la présence de cours d'eau. Par endroit, le sillon de la route est souligné par des haies d'essences locales. Support de valorisation paysagère, elles permettent d'intégrer la route dans le paysage, de limiter l'érosion des sols, le ruissellement voire le phénomène de congères. Deux types d'éléments sont fortement présents sur ce plateau et desservent la qualité du paysage, des peupleraies qui déforment la ligne d'horizon et des pylônes métalliques qui perturbent les espaces non construits.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Bavay (RD 942).....

Illustration de la vue



Commune : Gussignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie communale Brunehaut (RD24).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



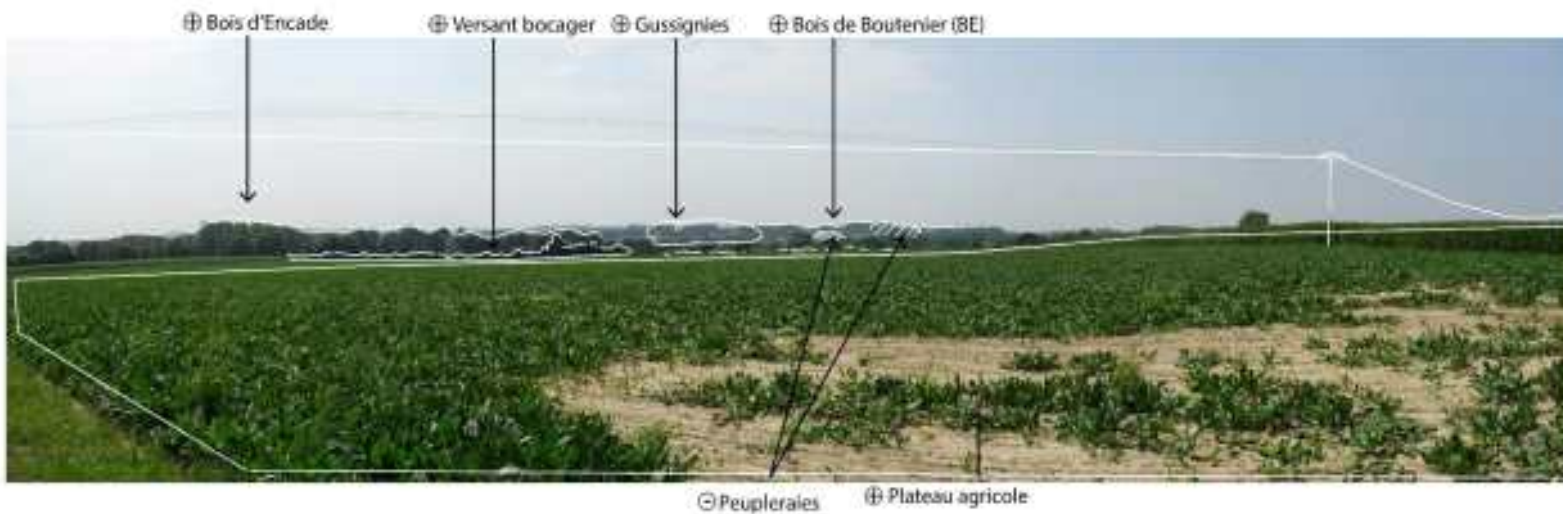
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Un écrin vert pour Gussignies :

Cette position offre une vue privilégiée sur le village de Gussignies. Installé sur le versant nord de l'Hogneau, le village est encadré sur cette image par différents boisements. La vue longue permet d'embrasser du regard la mosaïque paysagère Avesnoise qui se décline entre bocage, boisements et plateau agricole. Particularité de cette vue, elle se trouve à cheval entre territoire Belge et Français. Le paysage ne s'arrêtant pas aux frontières, il est important de veiller des deux côtés à les entretenir pour le maintien d'ensembles paysagers cohérents.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Bellignies (RD24).....

Illustration de la vue



Commune : Hargnies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut / Rue du Bois

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La Chaussée Brunehaut comme limite de Mormal :

Le tracé de la chaussée Bruhenaut est marqué par les ondulations du relief. Frontière de la forêt de Mormal, elle marque une limite franche entre le couvert boisé et le paysage plus ouvert de l'auréole bocagère. En arrière-plan, c'est la silhouette du bois d'Hennet qui dessine la ligne d'horizon. Toutefois, des peupleraies viennent perturber le tracé de l'horizon par le caractère imposant et la forme en « timbre-poste » de ce type de plantations. Sur la droite le clocher de l'église d'Hargnies se détache du maillage bocager et invite à se diriger vers le centre bourg de la commune. Ce maillage bocager qui perd en richesses paysagère et environnementale du fait de la disparition des prairies et de certaines haies au profit de plus grandes parcelles cultivées.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay vers Hargnies en longeant la forêt (RD961).....

Illustration de la vue

⊕ Lisière de la forêt de Mormal

⊕ Silhouette du Bois Hennet

⊖ Peupleraies

⊕ Maillage bocager

⊕ Eglise d'Hargnies



⊖ Cultures, recul de l'auréole bocagère de Mormal

⊕ Ripisylves du ruisseau de la Forêt de Mormal

⊖ Réseau électrique aérien et lignes haute tension

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communal du Bois (RD84) / Face à la station GRT gaze.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le plateau agricole, ouverture paysagère :

Ce large plateau agricole permet une vue monumentale qui est cadrée au loin par les nombreux boisements des vallées de l'Hogneau et du ruisseau des Marnière. L'ouverture induite par les cultures et la position haute de ce point de vue permet de voir deux clochers, celui d'Hergies et celui de Hon. Une grande partie des boisements qui forment la ligne d'horizon sont des peupleraies ce qui induit des masses relativement rectilignes en désaccord avec l'aspect irrégulier de boisements mixtes. Au premier plan, la vue est volontairement cadrée sur un calvaire et son arbre, ces éléments verticaux contraste avec l'ouverture du plateau qui est libre de plantations ou autres éléments verticaux (du côté ouest de la chaussée, le droit étant occupé par la station de compression). Conserver les vues sur cet élément fort du paysage permet de mettre en valeur le petit patrimoine de l'Avesnois.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Hon (RD84)..

Illustration de la vue

- ⊕ Silhouette du bois Verdiau
⊖ Principalement composé de peupliers
- ⊕ Clocher d'Hergies
- ⊕ Hon et le clocher de l'église Saint-Martin



- ⊕ Calvaire et son marronnier
- ⊖ Réseau électrique aérien

Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
HON-v-004

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Gaston Genarte.....

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La commune de Hon-Hergies présente de nombreuses prairies s'intercalant au sein du bâti ancien. HON-v-004 est un bon exemple. Ces ouvertures régulières sur le paysage au sein de la commune sont un atout pour son cadre de vie. La commune a donc choisi de protéger cette vue.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vue identifiées à Hon-Hergies.....

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
HON-v-005

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Gaston Genarte

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La commune de Hon-Hergies présente de nombreuses prairies s'intercalant au sein du bâti ancien. HON-v-005 est un bon exemple. Ces ouvertures régulières sur le paysage au sein de la commune sont un atout pour son cadre de vie. La commune a donc choisi de protéger cette vue.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vue identifiées à Hon-Hergies.....
.....
.....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
HON-v-006

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Gaston Genarte

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La rue Gaston Genarte est en position de surplomb par rapport à l'Hogneau, ce qui en fait un belvédère sur sa ripisylve Nord avec une prairie comme premier plan. La commune de Hon-Hergies a fait le choix de protéger cette vue afin de préserver ce site de l'artificialisation et de conserver cette fenêtre sur le paysage.

.....

.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié à Hon-Hergies.....

Illustration de la vue



Localisation

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Gaston Genarte.....

Documents liés :



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : On devine derrière cette haie arbustive composée de diverses essences une pâture qui abrite la rive Sud de l'Hogneau. La commune de Hon-Hergies a fait le choix de protéger cette vue afin de préserver ce site de l'artificialisation et de conserver cette potentielle fenêtre sur le paysage.....

Illustration de la vue

.....
Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié à Hon-Hergies.



Localisation

Commune : Hon-Hergies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue Gaston Genarte.....

Documents liés :



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Ce point de vue se trouve au même endroit que HHE-v-007, mais en regardant vers l'Est. Se dévoile alors à notre regard une pâture, en léger contrebas par rapport à la rue, par-delà laquelle une ancienne ferme organisée autour d'une cour et d'anciennes habitations sont visibles. La vue est cadrée sur la droite par la ripisylve Sud de l'Hogneau. La commune de Hon-Hergies a fait le choix de protéger cette vue afin de préserver ce site de l'artificialisation et de conserver cette fenêtre sur le paysage qui marque une coupure entre Hon et « l'entre-deux » .

.....

.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié à Hon-Hergies.....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
HON-v-002/TAI-
v-009

Commune : Hon-Hergies/Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chaussée du bois

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La ferme de la Louvière au cœur du plateau agricole :

Cette vue donne sur le plateau agricole entre Hon-Hergies et le Hameau de *La Ruelle*. Au cœur de ce plateau se trouve la ferme de La Louvière. Cette ferme isolée est représentée sur la carte d'état-major (1820-1866). Isolée dans le paysage, les bâtiments les plus anciens sont visibles de loin alors que les bâtiments les plus récents sont moins perceptibles car intégrés par des plantations. Cet ensemble autrefois ceinturé de vergers s'intègre dans le paysage par de nouvelles plantations.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Hon (RD84).. ..

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

JOL-v-001

Commune : Jolimetz

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue du Pavé

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Orthophotoplan PNRA 2015

Description : Aux portes de la forêt :

Entre la trame bâtie de Jolimetz et la forêt de Mormal se trouve une ouverture paysagère sur le bocage et la lisière forestière. L'auréole bocagère de la forêt de Mormal offre des paysages à l'ambiance feutrée qui lui sont caractéristiques. Préserver cette coupure d'urbanisation est important pour maintenir une bonne lisibilité des ensembles bâtis et de la trame paysagère et préserver de l'urbanisation la lisière forestière. Des bâtiments traditionnels ponctuent le paysage sans le dénaturer.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD 33, RD 233).....

Illustration de la vue



Commune : La Flamengrie

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de la perche.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers
structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Respiration paysagère vers la frontière Belge : Cette ouverture paysagère permet une vue longue par-delà la frontière. Les limites latérales sont parfaitement délimitées par des haies hautes d'essences locales qui enclosent des jardins. Sur la droite de l'illustration se trouve le hameau rue de Ruainces qui se fond en avant plan dans la végétation de la ripisylve du ruisseau de la Flamengrie et en arrière-plan dans la végétation des haies qui délimitent les jardins et prairies.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à La Flamengrie (RD2649). Voir l'OAP des axes paysagers structurants au chapitre « 3.2.2 Caractéristiques paysagères des entrées de village » pour l'explication des potentiels (+) et déficiences (-) des entrées de villages.

Illustration de l'entrée de village



Commune : Landrecies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route du Faubourg Soyeres (RD934)..

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Paysage vallonné entre Sambre et Mormal :

Cadré par un relief vallonné et par la clôture d'un jardin, cette vue est longue et permet de voir jusqu'au versant opposé. Au cœur du vallonnement coule la Sambre, non visible depuis ce point, c'est le relief et la végétation qui laisse deviner sa présence. Sur la gauche de l'illustration, la silhouette de la forêt de Mormal est perceptible au travers de la végétation du maillage bocager.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Commune : Landrecies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Maroilles (RD959).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers
structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Au cœur du bocage intimiste de l'auréole de Mormal :

A ce point, la hauteur des haies permet une vue longue sur le maillage bocager dense et complet qui ceinture Landrecies. Continu et varié (haies basses, haies hautes, alignements d'arbres...) il permet une vue longue et homogène. Quelques habitations et exploitations agricoles isolés ponctuent le paysage et sont intégrés par la végétation.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue

* Maillage bocager riche et complet (Haies, prairies, arbres têtards, fermes isolées) vue longue et suivant le relief.



* Fossés et accotements enherbés

Commune : Landrecies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Landrecies (RD959) / Ferme du Verger Pilote.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le regard embrassant la vallée de la Sambre :

Ce point haut de la route de Landrecies permet une vue large sur la vallée de la Sambre. Elle permet notamment de voir sur un seul point de vue Landrecies jusqu'à la silhouette boisée de Mormal. L'occupation du sol est principalement dominée par le bocage. Les petits boisements, les haies et arbres têtards intègrent le bâti et permettent une transition paysagère douce vers la lisière forestière de Mormal.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Commune : landrecies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit :

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



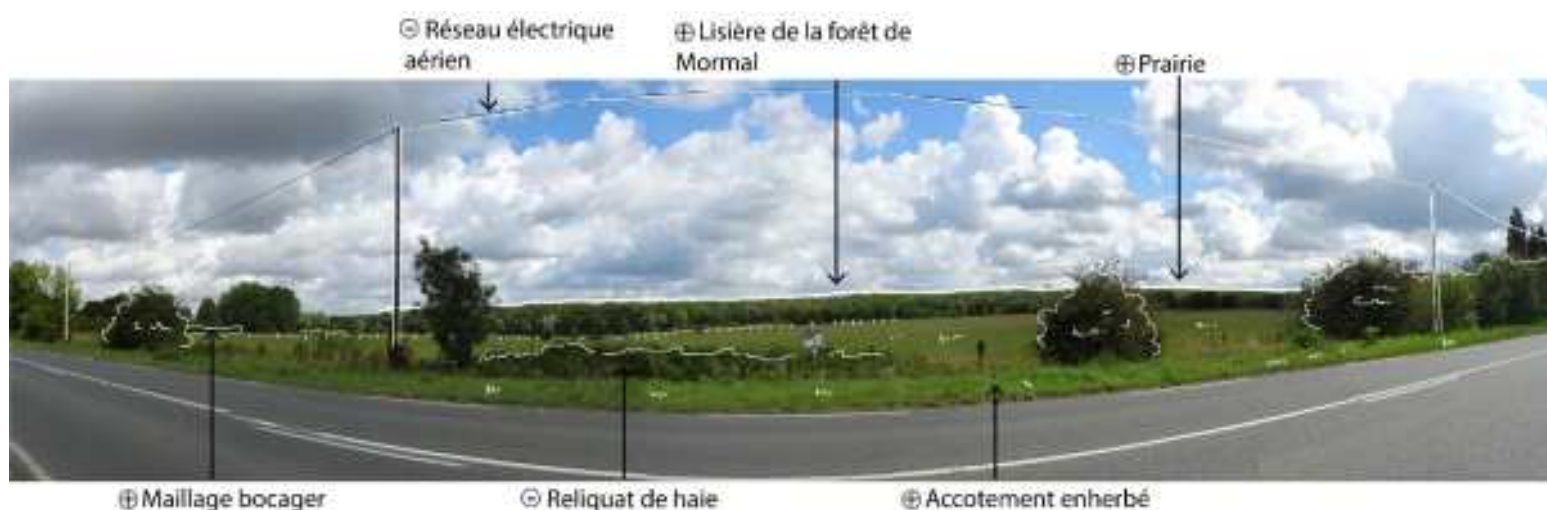
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La lisière dense de la forêt de Momal :

L'axe paysager structurant numéro 3 longe en partie la forêt de Momal ce qui permet de s'approcher au plus proche de la lisière. Visible par séquences, cette dernière peu disparaître derrière des haies hautes, être visible de loin à la faveur d'une large ouverture paysagère ou comme ici être encadrée dans une fenêtre paysagère. Le maillage bocager permet une transition visuelle douce vers la masse mystérieuse et imposante de Momal. Pour conserver cette atmosphère boisée de qualité, il est important de veiller à l'entretien, à la conservation et à la mise en valeur du système bocager.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LEF-v-001

Commune : Le Favril

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Prisches RD964.....

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le site offre une importante perspective sur le paysage en arrière plan. Cette perception de la structure bocagère est en lien avec la topographie. Il est possible de distinguer le fond de vallée de la Rivière et la ripisylve qui l'accompagne. Les arbres isolés taillés en têtards sont autant de points d'appel qui structurent le paysage.

La partie Ouest est occupée par des arrières de jardins où la limite séparative souffre d'un manque de traitement. L'objectif est de conserver les perceptions lointaines afin de mettre en valeur la structure paysagère.

Actions :

- Protéger le cône de vue en garantissant les perceptions lointaines.
- Aménager les limites séparatives.
- Permettre l'urbanisation de la partie Ouest, l'implantation d'une éventuelle construction devra mettre en valeur la perspective. » (Extrait du PLU de Le Favril)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Le Favril.....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LEF-v-002

Commune : Le Favril

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Prisches RD964 / Rue de Brique

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Du fait de sa configuration le site offre peu de perspective lointaine. La haie existante permet de guider et d'accompagner le regard. La présence d'un arbre isolé permet de rythmer le site. La topographie favorise une découverte progressive du site, l'arrière-plan n'est pas directement perceptible. La partie Est est constituée d'un ensemble de haies limitant les perceptions, une urbanisation de ce secteur est envisageable si les vues sont respectées. Le cône de vue est assez étroit et n'offre qu'une perception lointaine.

Actions :

- Maintenir la perspective organisée autour de la structure bocagère existante.
- Valoriser la présence d'un arbre isolé rythmant le paysage.
- Mettre en valeur la présence de haies existantes en front à rue. » (Extrait du PLU de Le Favril).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Le Favril.....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LEF-v-003

Commune : Le Favril

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Prisches RD964.....

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le site se caractérise par la présence d'un vaste espace ouvert en arrière-plan permettant une vue sur la vallée de la Riviérette. La topographie accentue cet effet de perspective. Cette prairie ouverte est rythmée par des arbres isolés. La partie Est est occupée par une haie dense qui bloque le regard. Sur la partie Ouest un espace de jardin déjà constitué vient accentuer la perspective par un alignement d'arbres. La valorisation du site passe par la conservation de l'espace ouvert de prairie.

Actions :

- Maintenir la perspective visuelle sur l'espace de prairie ouverte.
- Valoriser la présence d'arbres isolés rythmant le paysage.
- Garantir le maintien de la haie guidant le regard à l'Est. » (Extrait du PLU de Le Favril)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Le Favril.....

Illustration de la vue



Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Commune : Le Favril

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Rue de Prisches RD964.....

Documents liés :

Description : « La présence d'une haie dense sur la partie Ouest marque le site et guide le regard vers la vallée de la Rivière. Le paysage bocager se fait découvrir à travers les variations de la topographie. En limite avec l'espace public une haie constituée d'arbres taillés en têtard vient annoncer la présence d'un paysage bocager. Il s'agit d'un élément important qui vient rythmer le paysage donnant sur la rue. La limite séparative à l'Est donne une vue sur les arrières de la construction. Un traitement de cette limite pourrait être envisagé. Le site constitue une coupure nette entre l'espace bâti et les hameaux.

Actions :

- Maintenir et mettre en valeur la haie présente en front à rue.
- Valoriser la limite séparative avec la construction existante.
- Protéger la haie structurant le paysage à l'Ouest. » (Extrait du PLU de Le Favril).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Le Favril.....



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LEF-v-005

Localisation

Commune : Le Favril

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Le Grand debout / Rue du Waterlin.....

Documents liés :



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : « Le site se localise en entrée de bourg Est de la commune. La topographie participe à la perception du site. Le bourg apparaît comme surélevé et surplombant la vallée de la Rivièrelette. Une ponctuation d'arbres isolés vient rythmer ce paysage de pâtures. Cette ouverture paysagère constitue une limite franche entre l'espace agricole et l'amorce du bourg de Le Favril.

Actions :

- Maintenir la limite franche entre l'espace agricole et l'espace bâti.
- Maintenir la végétation accompagnant la Rivièrelette.
- Mettre en valeur la topographie participant à la lecture du paysage. » (Extrait du PLU de Le Favril).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié dans le PLU de Le Favril.....

Illustration de la vue



Commune : Le Quesnoy

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Avenue de Verdun

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La respiration paysagère du Pavé :

Le tronçon de la RD 33 entre Le Quesnoy et la lisière forestière de la forêt de Mormal est caractérisé par un tissu bâti continu comprenant peu d'ouverture sur le paysage alentours. Au niveau du Pavé se trouve une de ces ouvertures. Celle-ci est bien définie de part et d'autre par les clôtures des jardins et en fond de plan par les boisements du parc du château de Mantoue. Au cœur de ce parc se trouve le canal de l'Ecaillon qui alimente les douves des remparts du Quesnoy. Cette respiration paysagère est importante pour conserver une connexion visuelle entre l'axe numéro six et ces éléments de patrimoines qui sont camouflé par le front bâti. Le maintien d'une vue de qualité est fortement conditionné par le traitement des limites entre espaces public et espaces privé. Une attention particulière doit être portée à la qualité des clôtures et à leur homogénéité pour conserver une facilité de lecture du site.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD 33 – RD 233).....

Illustration de la vue



Commune : Le Quesnoy

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Valenciennes (RD934).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



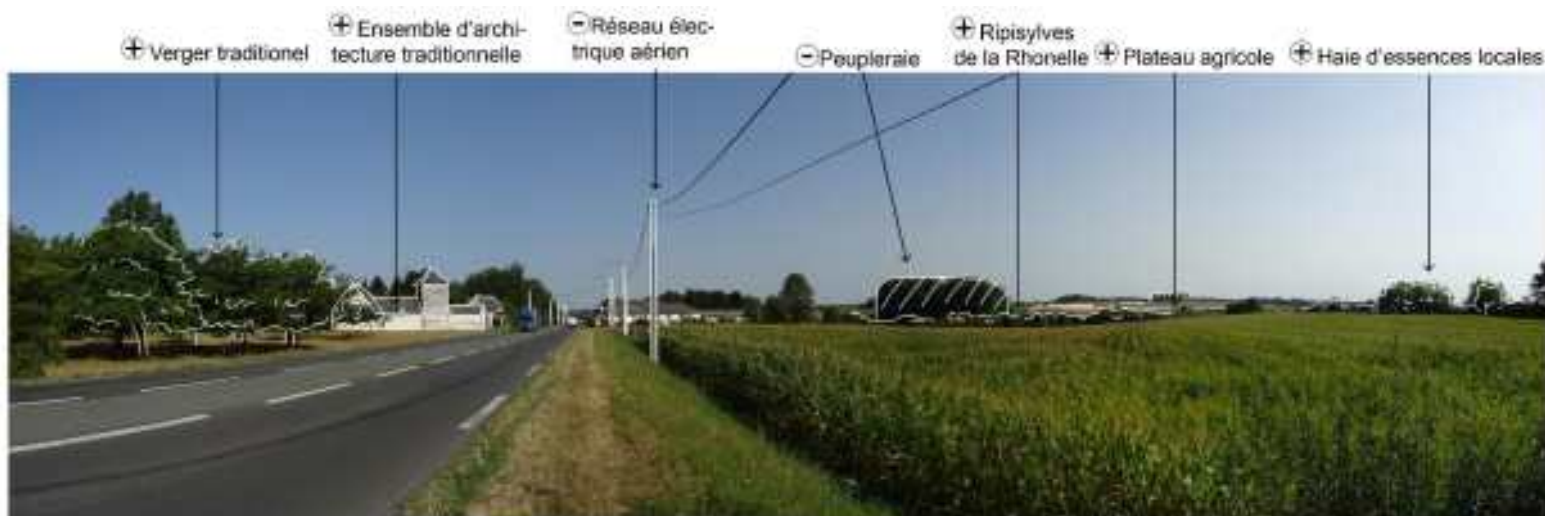
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : L'incision de la Rhonelle :

Entre Le Quesnoy et Orsinval s'ouvre une respiration paysagère sur la vallée de la Rhonelle. Si ces parcelles agricoles permettent une vue sur un paysage de qualité, il s'agit également d'une coupure dans le tissu urbain qui marque la transition entre les communes du Quesnoy et d'Orsinval. Le relief est marqué par l'incision au fond de laquelle coule la Rhonelle.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Commune : Le Quesnoy

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : RD934 / Chemin unilatéral

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Les remparts du Quesnoy :

Ce côté du Quesnoy étant peu voire pas urbanisé, il est possible d'observer une partie des remparts qui entouraient autrefois la ville du Quesnoy. Depuis cette position on ne peut observer les parties maçonnées toujours existante, toutefois, la végétation abondante qui habite le haut des remparts permet de suggérer à la fois la position mais également la forme en étoile qui caractérise les fortifications de Vauban. Sur la droite de l'illustration se trouve le camping « du lac Vauban ». Celui-ci est implanté au pied des fortifications et est visible depuis l'axe paysager structurant n°3. Les plantations présentes permettent en partie d'intégrer les infrastructures, toutefois, les teintes claires de ces dernières sont toujours fort visibles à travers la végétation. Travailler sur les limites visuelles entre le camping et l'espace agricole permettrait d'intégrer au mieux cet espace de loisir et d'hébergement.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue

⊕ Boisements indiquant la présence des remparts. Implantation de la végétations évoquant la forme «en pointe» des fortifications Vauban.



⊕ Parapet en bois

Camping ⊕ intégration partielle des infrastructures par la végétation.

Commune : Locquignol

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Maroilles

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



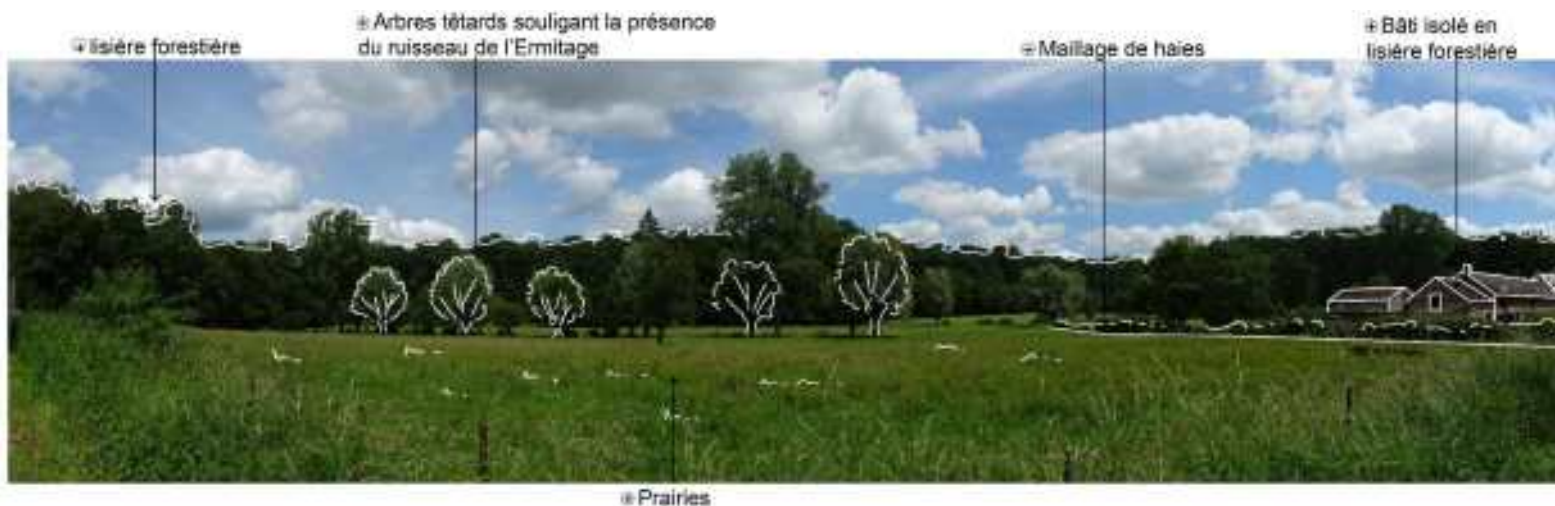
Source : Orthophotoplan PNRA 2015

Description : Arbres têtards et lisières forestière :

Située à la sortie de la forêt de Mormal, cette vue s'ouvre sur une clairière principalement composée de prairies. Des arbres et arbres têtards sont alignés et marquent la présence du ruisseau de l'Ermitage. Il s'agit d'un des nombreux ruisseaux qui prend sa source en forêt de Mormal et irrigue le territoire de la CCPM. Ce point de vue est intimiste et nettement cadré par la lisière forestière et un bâti isolé déjà représenté sur les cartes d'état-major (1820 – 1866).....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD33 et RD233).....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LOC-v-002

Commune : Locquignol

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Maroilles, pont de la Sambre

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



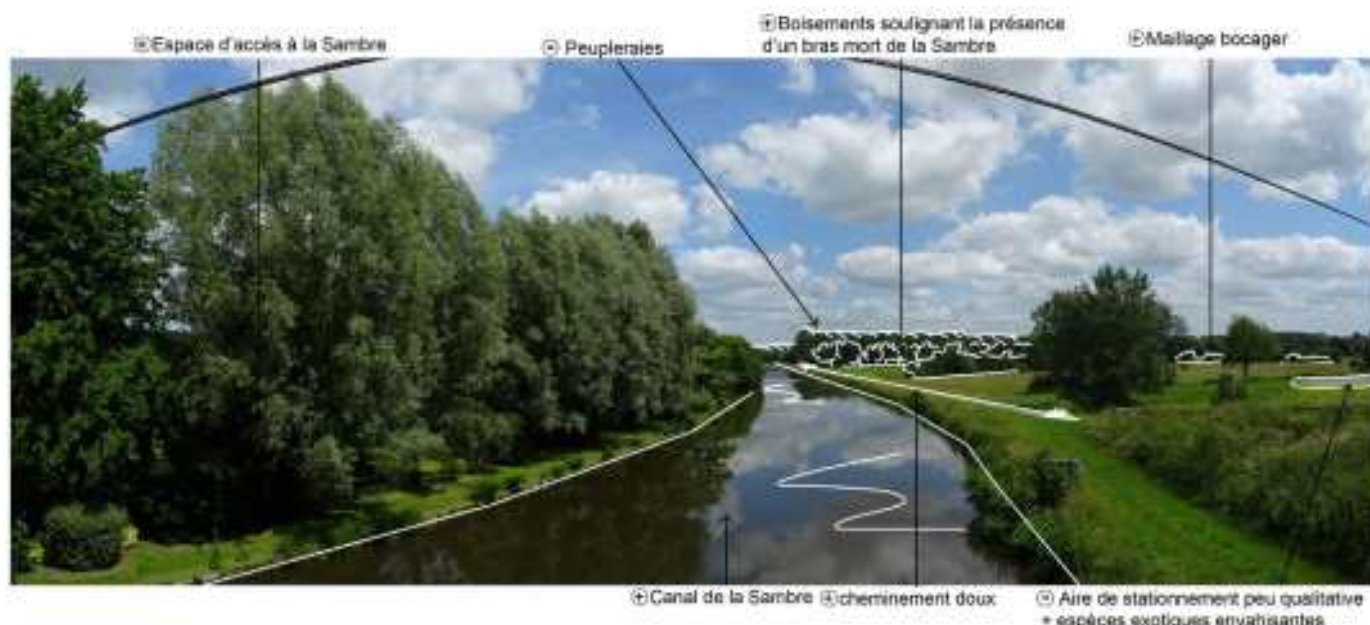
Source : Orthophotoplan PNRA 2015

Description : Le miroir de la Sambre “est“ :

La canalisation de la Sambre permet une surface peu tourmentée par les remous du courant et ainsi un superbe miroir d'eau dans lequel se reflètent le ciel et la végétation. Au loin, une bande boisée souligne la présence d'un ancien méandre du cours d'eau aujourd'hui appelé bras mort. En fond de plan, de nombreuses peupleraies marquent la ligne d'horizon par l'aspect rectiligne des plantations uniformes. Différents aménagements privés ou publics permettent d'accéder au cours d'eau. Sur la gauche de l'illustration, c'est un habitant qui entretient les berges de tel façon que son jardin plonge vers l'eau. A gauche, un cheminement permet aux modes doux de se déplacer en site propre le long de la Sambre jusqu'à l'écluse d'Hachette. Une aire de stationnement est à disposition mais l'espace n'est pas aménagé ni directement connecté au cheminement.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD 33 et RD 233).

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LOC-v-003

Commune : Locquignol

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Maroilles, pont de la Sambre

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Orthophotoplan PNRA 2015

Description : Le miroir de la Sambre “ouest” La canalisation de la Sambre permet une surface peu tourmentée par les remous du courant et ainsi un superbe miroir d’eau dans lequel se reflètent le ciel et la végétation. Sur la gauche de l’illustration se trouve une bande boisée qui souligne la présence d’un ancien méandre du cours d’eau aujourd’hui appelé bras mort. Sur la gauche de l’illustration, un cheminement permet aux modes doux de se déplacer en site propre le long de la Sambre jusqu’à l’écluse de Hachette.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l’axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD 33 et RD 233)

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LOU-v-001

Commune : Louvignies-Quesnoy

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chaussée Brunehaut RD 932 / Haies de Raucourt

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le bocage de l'Ecaillon :

Le maillage bocager offre une transition douce entre les masses boisées de la forêt de Mormal et les zones agricoles des plateaux. L'espace semi-ouvert du bocage permet une ambiance intimiste qui se découvre en alternance avec les zones bâties. Sur la droite de la vue, du bâti en extension a comblé les vides qui étaient historiquement présents entre les habitations/fermes élémentaires traditionnelles. Ce comblement doit être maîtrisé pour conserver des vues et respirations qui permettent d'apprécier pleinement le paysage bocager de l'auréole de Mormal. Des haies, petits boisements et de nombreux arbres têtards, marquent la présence de l'Ecaillon qui trouve sa source dans la forêt de Mormal. Le maillage bocager combiné aux pâtures offre une zone de qualité environnementale et paysagère d'exception.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à Fores-en-Cambrésis (RD 932).

Illustration de la vue



Commune : Louvignies-Quesnoy

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route Nationale (RD934).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



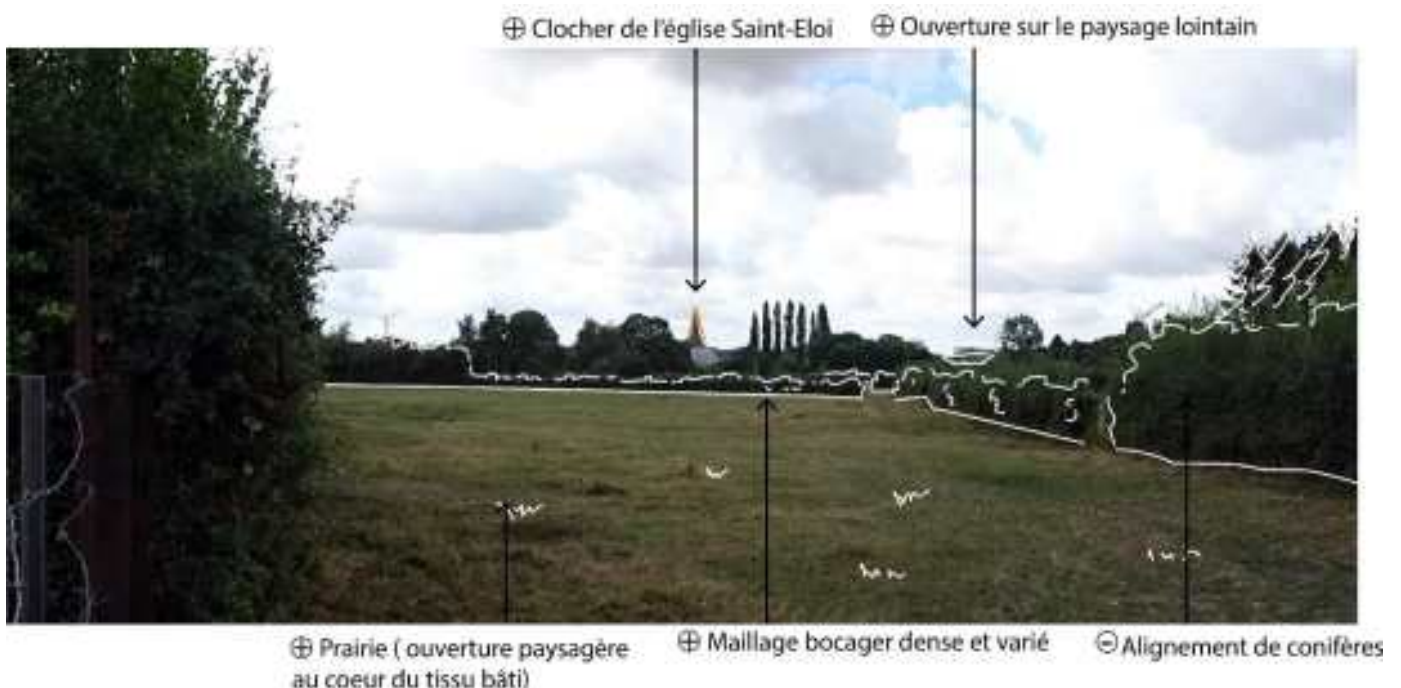
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le clocher de Louvignies-Quesnoy :

Au cœur du tissu bâti de Louvignies-Quesnoy se trouve quelques prairies qui ouvrent des perspectives sur le bocage du village. Les prairies qui se trouvent dans ce cône de vue ont la particularité de mettre en valeur le clocher de l'église Saint-Eloi. Point de repère ancestrale de nos campagnes, il est important de mettre en valeur la verticalité et la présence ponctuelle de cet élément de patrimoine. Sur la droite de l'illustration, une ouverture dans les haies crée une fenêtre sur le versant opposé et permet de connecter visuellement les versants.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LOU-v-005

Commune : Choisissez un élément.

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit :

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Entre plateau agricole et bocage à la lisière de Mormal :

Sur l'axe paysager structurant numéro trois s'articulent de nombreux paysages bocagers de qualités induits par la forêt de Mormal. Ce point de vue permet d'observer à la fois un plateau agricole qui dans une transition douce glisse vers un bocage dense et varié. Ce dernier dessine une partie de la ligne d'horizon. Ponctuée de masses verticales, il s'agit de différents arbres fruitiers et arbres têtards qui occupent traditionnellement les haies et prairies du bocage. A l'Est, c'est la lisière de Mormal qui dessine une ligne d'horizon plus haute et régulière.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue

⊕ Le bocage dessine la ligne d'horizon

⊕ Forêt de Mormal

⊖ Réseau électrique aérien



⊕ Plateau agricole

⊕ Accotements enherbés

⊕ Plateau agricole

⊖ Absence d'accotement sécurisé pour les modes doux

Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
MARE-v-001

Commune : Maresches

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Sepmeries / Rue Léon Malard
.....

Documents liés :

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Par-delà la vallée

Argumentation : La commune de Maresches a fait le choix de protéger cette vue sur la vallée de la Rhonelle et par-delà afin de la préserver de l'artificialisation et de conserver cette fenêtre ouverte sur le paysage.

Illustration de la vue



Commune : Maroilles

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Maroilles

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : L'auréole bocagère de Maroilles :

Depuis ce point de vue se découvre l'auréole bocagère de Maroilles constituée en majeure partie de prairies humides de qualité. Celle-ci est dense et diversifiée formant un écrin vert au milieu duquel se loge le village de Maroilles. Au loin, seul le clocher de l'église est visible depuis notre position. Les clochers sont depuis toujours des éléments de repères privilégiés pour se localiser dans le terroir. Quelques peupleraies dénaturent la ligne d'horizon par la ligne droite que ces plantations imposent.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Maroilles en passant par Locquignol (RD33 et RD 233).....

Illustration de la vue



⊖ Absence d'accotement piéton

⊖ Parapet d'aspect routier (utiliser des éléments en bois facilite l'intégration de ce type de structure)

⊖ Hangar, teintes et implantation nécessitant une intégration paysagère

Commune : Maroilles

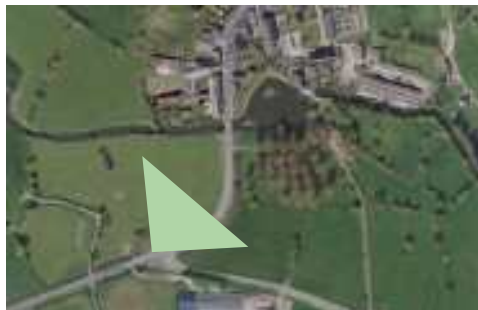
Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : RD 959 / Helpe mineure.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : L'histoire de Maroilles accueille le visiteur :

A l'entrée de Maroilles se trouve une prairie entourée de haies basses. Celle-ci permet d'ouvrir la vue sur une grande partie du patrimoine exceptionnel de Maroilles (Site de l'Abbaye, église...). Quelques arbres fruitiers ont été plantés rappelant la culture fruitière traditionnelle du bocage de l'Avesnois. Au loin, des peupleraies modifient la silhouette villageoise de Maroilles. Véritable masque paysager elles camouflent une partie du patrimoine. Le long des axes de circulation, les glissières de sécurité en bois s'intègrent dans le paysage ou les éléments naturels sont prédominants.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
MARo-v-005

Commune : Maroilles

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Grande Rue (RD959).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers
structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Patrimoine Marollais :

Vue emblématique de l'avesnois, cette position permet d'observer d'un seul coup d'œil les vestiges de l'ancienne Abbaye de Maroilles. L'ancien mur de soutènement de l'abbaye et la grange dîmière sont légèrement camouflés par la végétation. Un entretien de cette dernière permettrait de les rendre plus visibles depuis le point de vue. A l'avant plan, une aire de repos permet de s'approcher de l'Helpe Mineur et de profiter du cadre verdoyant qui caractérise la commune de Maroilles.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Commune : Mecquignies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route d'Avesnes.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



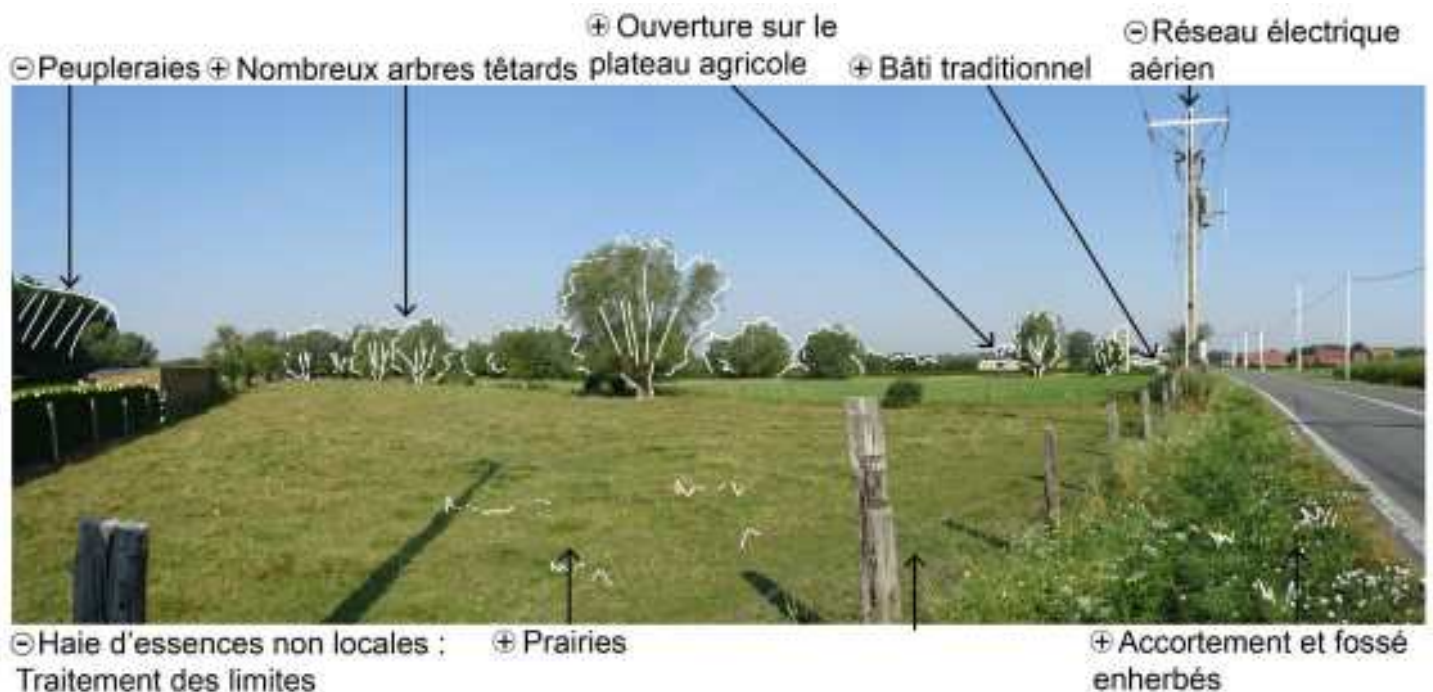
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Bocage ponctué d'arbres têtards :

Cette vue ouverte sur l'auréole bocagère de Mecquignies a la particularité d'être ponctuée d'un grand nombre d'arbres têtards. Ce cadre met en valeur ces magnifiques arbres, fruit d'une technique particulièrement développée pour l'entretien des arbres du bocage en Avesnois. De nos jours, l'entretien de ce type de plantation ne trouve plus exclusivement de résonance dans le besoin en bois des propriétaires. Toutefois, le renouveau de la filière bois permet de valoriser économiquement les arbres têtards et en même temps de perpétuer cette taille traditionnelle.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifiées le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay vers Hargnies en longeant la forêt (RD961).....

Illustration de la vue



Commune : Obies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chaussée de Brunehaut (RD932)

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La lisière forestière comme toile de fond :

En fond de plan se trouve la lisière de la forêt de Mormal sur laquelle se surimpose l'auréole bocagère et ses multiples composantes. Derrière le maillage bocager se cache le hameau de Tréchon dont on ne distingue qu'une habitation ainsi qu'un ensemble bâti ancien¹ composé de bâtiments agricoles. Ce paysage est ponctué d'arbres têtards et d'arbres fruitiers qui sont caractéristiques du système bocager de l'Avesnois. Au croisement de la lisière et de la chaussée Brunehaut se trouve une exploitation agricole isolée. Un maillage de haies, des matériaux aux teintes neutres, des gabarits de bâti maîtrisés sont les éléments qui intègrent les divers équipements et permettent à cette exploitation de ponctuer le paysage tout en le respectant.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à Forest-en-Cambrésis (RD932).

Illustration de la vue



① Ensemble bâti de qualité 1

② Maillage bocager dense intégrant le hameau du Tréchon

③ fruitiers et arbres têtards

④ Forêt de Mormal

⑤ Bâti agricole isolé à la bonne intégration (Teinte, gabarits, végétation)



⑥ Réseau électrique aérien

⑦ Chaussée Brunehaut

⑧ Fossé enherbé

Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
ORS-v-003

Commune : Orsinval

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Valenciennes (RD934) / Rue Berlandois (RD951)

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Les versants habités de la Rhonelle :

Le village d'Orsinval est implanté sur les versants de la Rhonelle induisant un front bâti dense qui s'est adapté au relief. Cette séquence paysagère de qualité permet à la fois une vue longue sur le plateau agricole opposé mais également une vue d'ensemble sur le bâti majoritairement traditionnel de la route de Valenciennes. En alternance avec les habitations se trouvent des prairies et des vergers traditionnels qui ouvrent des perspectives transversales sur le paysage bocager. Sur le versant opposé se trouve un bâtiment commercial imposant revêtu de béton. La teinte claire de ce matériau, l'architecture cubique du bâti et son implantation le rendent particulièrement visible et en détachement du contexte dans lequel il s'implante.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



1



Commune : Poix-du-Nord

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Croisement rue de Poix et RD 932 Ferme de la Fourquette

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La silhouette de Mormal :

Depuis la ferme de la Fourquette s'ouvre une vue longue qui a pour fond de plan la forêt de Mormal. Plantée de verger dans les années 50-60, cette zone est maintenant principalement dévolue à la culture. Seule la végétation des cours d'eau permet une transition paysagère douce avec le massif boisé de Mormal. Ces ripisylves sont principalement plantées de haies, arbres têtards ou végétation libre. La RD 932 étant une voie romaine, elle a été tracée de manière rectiligne ce qui induit une vue rectiligne jusqu'au point haut qui est occupé par la ferme du Calvaire (camouflée par la végétation depuis ce point de vue)

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à Forest-en-Cambrésis (RD 932)

Illustration de la vue



Commune : Preux-au-Bois

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route nationale RD 934.....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La silhouette villageoise de Preux-au-Bois :

L'église de Preux-au-Bois et quelques habitations se démarquent du bocage et permettent d'apprécier la position du village. Pour conserver cette vue de qualité, il est important de veiller à l'impact paysager que pourrait avoir toutes nouvelles constructions au sein du village. En toile de fond, la silhouette de Mormal marque la ligne d'horizon complétant le cadre verdoyant dans lequel s'installe le village. Sur la droite de l'illustration, une ferme isolée ponctue le paysage. Composée de bâtiments anciens et traditionnels, il est important que les nouvelles infrastructures nécessaires à son développement respectent les caractéristiques de l'architectures locale (matériaux, teintes, implantation...) pour conserver un ensemble cohérent et intégré dans le paysage.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue



Commune : Saint-Waast-la-Vallée

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Vieux chemin

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurant de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Curiosité en fond de vallée

Installée au fond de la vallée de l'Hogneau se trouve une construction à l'architecture étonnante. De forme peu classique pour ce type d'activité, il s'agit peut-être d'un pigeonnier ou d'un ancien séchoir. La propriété qui abrite la construction est enclose par des murs d'enceinte en brique et pierre de pays qui sont caractéristiques des matériaux utilisés dans l'Avesnois. Cet ensemble architectural s'installe sur les rives de l'Hogneau dont les boisements de la ripisylve ferment la vallée offrant une vue intimiste et nettement délimitée.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à La Flamengrie (RD2649). Voir l'OAP des axes paysagers structurant au chapitre « 3.2.2 Caractéristiques paysagères des entrées de village » pour l'explication des potentiels (+) et déficiences (-) des entrées de villages.

Illustration de l'entrée de village



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-19

Code commune :
SWV-v-002

Commune : Saint-Waast-la-Vallée

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route Nationale / Rue de la Passerelle

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Entre verger et agroforesterie :

Quelques habitations du hameau du Pissotiau sont visibles depuis ce point de vue. Le fond de la vallée est boisé par la ripisylve du ruisseau des Enviots, de l'Hogneau ainsi que par les plantations qui marquent la présence de l'ancienne voie ferrée. Si le fond du vallon est relativement fermé, l'importance du relief permet toutefois d'apercevoir le versant agricole opposé.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à La Flamengrie (RD2649). Voir l'OAP des axes paysagers structurants au chapitre « 3.2.2 Caractéristiques paysagères des entrées de village » pour l'explication des potentiels (+) et déficiences (-) des entrées de villages.

Illustration de l'entrée de village



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut (RD932)..

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



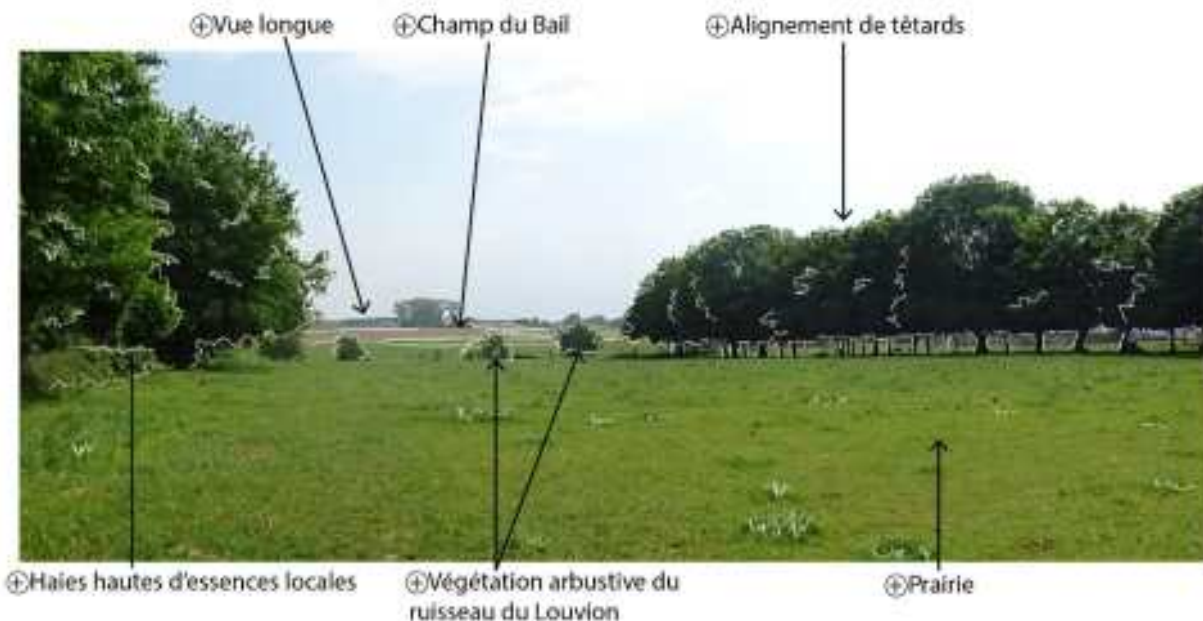
Source : Photographie aérienne ©PPIGE2015

Description : Le champ du bail :

Depuis l'axe paysager structurant s'ouvre un cône de vue cadré sur le paysage rural du lieu-dit « champ du Bail ». Les limites de cette vue sont strictement cadrées par une haie haute d'essences locales ainsi qu'un alignement d'arbres têtards. L'absence d'obstacles visuels permet une vue longue sur le paysage. En deuxième plan, une végétation arbustive marque la présence du ruisseau du Louvion qui entaille légèrement le relief.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par malplaquet (RD 932)

Illustration du point de vue



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut (RD932)..

Documents liés : OAP thématique « axe paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Au croisement de la chaussée Brunehaut et de l'Hogneau :

Cette position offre une perspective intéressante sur le croisement entre la chaussée Brunehaut et la vallée de l'Hogneau. Le tracé rectiligne de la chaussée traversant le relief vallonné, il permet une vue lointaine et dynamique. Sur le point haut et de part et d'autre de la vue se trouvent des prairies qui ouvrent une vue latérale sur le paysage agricole du plateau. La ligne d'horizon ondule au fil des boisements de la ripisylve de l'Hogneau qui marque le fond de la vallée. Cette bande boisée combinée au maillage bocager permet l'intégration paysagère des groupements bâtis qui ponctuent le territoire. Au lieu-dit « le Grand Jardin » c'est l'intersection entre la vallée et la chaussée Brunehaut qui dicte l'implantation du bâti. Principalement composé de bâtiments agricoles, ils sont déjà référencés sur la carte d'Etat-major (1820–1866). Toutefois une exploitation a étendu son emprise sur le haut de versant ce qui rend le bâtiment fortement visible depuis l'axe paysager. Quelques lignes électriques aériennes sectionnent le paysage.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Malplaquet (RD 932).

Illustration de la vue



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut (RD932)..

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : La silhouette villageoise de Taisnières-sur-Hon :

Cette position permet une vue cadrée sur la silhouette villageoise de Taisnières-sur-Hon dans laquelle se détache le clocher de l'église Notre-Dame de la Visitation. La vue est ouverte sur la mosaïque paysagère typique de l'Avesnois qui alterne des pâtures, terres cultivées et zones bâties intégrées par un maillage bocager. L'activité agricole alternée aux masses boisées permet une vue longue sur le versant opposé. En bordure de route, un boisement de qualité intègre une exploitation agricole. Un bandeau de végétation arbustive permet de deviner le point bas et la position du ruisseau de Landrieux. Des peupleraies marquent le paysage par les formes rectilignes que prennent les plantations.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Malplaquet (RD 932).

Illustration du point de vue



Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
TAI-v-006

Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie Communale Brunehaut (RD932)..

Documents liés : OAP thématique « axe paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le vallon bocager du ruisseau du Louvion : Cette vue large s'ouvre sur le vallon du ruisseau du Louvion dont on devine la présence grâce à sa ripisylve. Son versant est bocager et ponctué d'installations agricoles qui sont peu visibles ou intégrés par la végétation. Encadrer qualitativement l'évolution des exploitations permettra de maintenir la qualité de ce paysage. La Chaussée Brunehaut ne se souciant pas du relief, elle marque le paysage par son caractère rectiligne. A l'Est, la ligne d'horizon est dessinée par le Bois de la haute lanière..

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Malplaquet (RD 932)..

Illustration de la vue



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Mons (RD932)

Documents liés : OAP axe paysagers structurant CCPM

Localisation

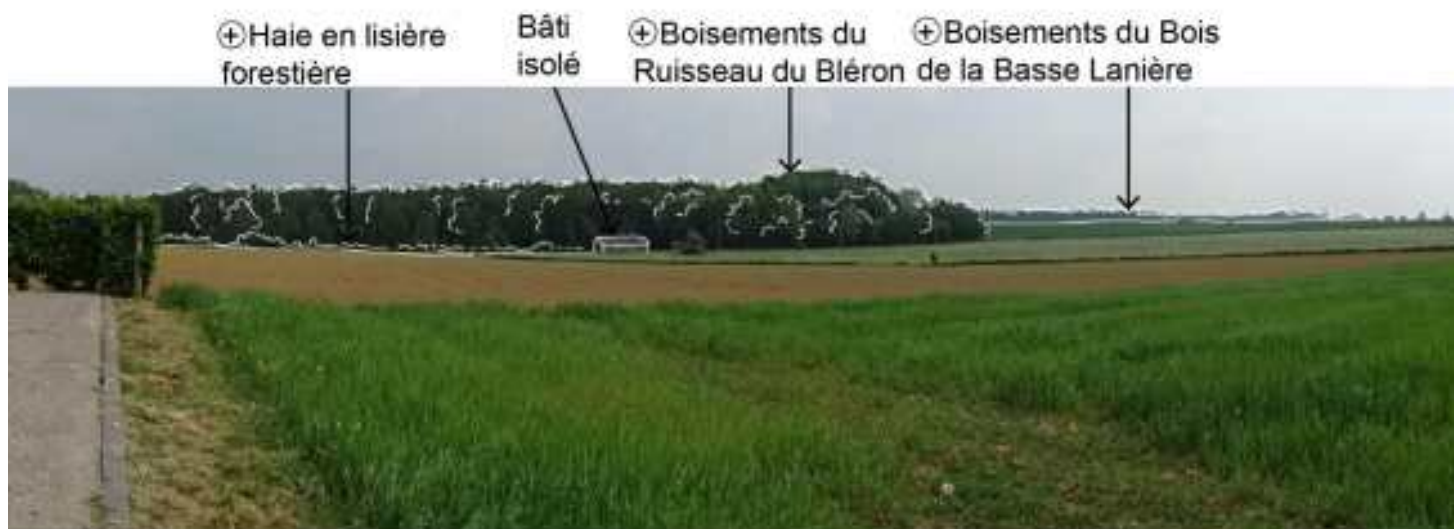


Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Entre lisière forestière et cultures : Entre Malplaquet et la frontière Belge à l'Est de l'axe paysager structurant se découvre un paysage ouvert sur des cultures et dont la ligne d'horizon est délimitée par de nombreuses lisières forestières. Qu'ils soient de petite superficie (boisement du ruisseau du Bléron, ripisylve du ruisseau du Bléron) ou à échelle plus importante (Bois de la Basse Lanière, Bois de la Haute Lanière) ces zones boisées traduisent un paysage de contraste avec les cultures. Par endroit des écarts abritent quelques habitations ou exploitations agricoles. Le respect de ce paysage de qualité passera par un traitement qualitatif de la lisière et la maîtrise du développement de l'activité humaine le long de ces espaces.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Malplaquet (RD 932)

Illustration de la vue



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Voie communale Brunehaut (RD932)...

Documents liés : OAP thématique « Axes paysager structurant de la CCPM »

Localisation



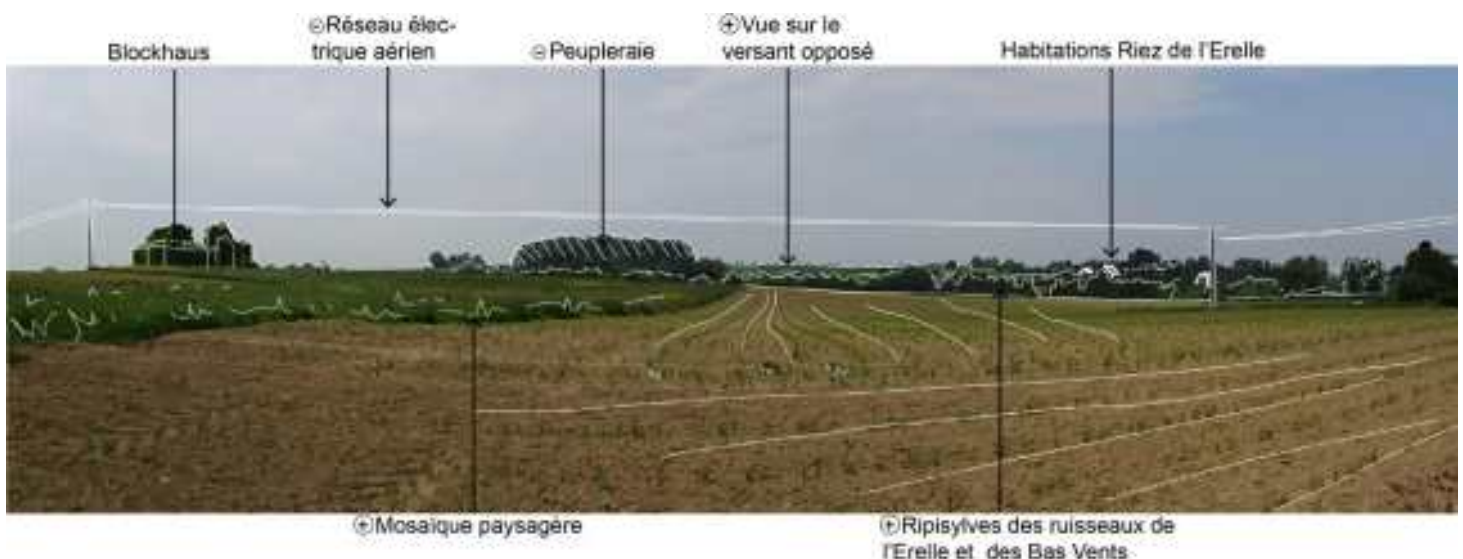
Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Paysage de confluence :

Ce point de vue d'ouvre sur la confluence entre le ruisseau de l'Erelle et le ruisseau des Bas Vents. Cette configuration induit un double encaissement du paysage. La ripisylve des deux cours d'eau permet de les localiser et de les intégrer à la mosaïque paysagère avesnoise qui se compose ici de prairies et terres cultivées. Au loin, les habitations du Riez de l'Erelle sont intégrées dans le paysage par la végétation des jardins. Sur le haut du versant se trouve un blockhaus trace du passé militaire de la région. Deux types d'éléments desservent la qualité de ce paysage, une peupleraie le long du ruisseau de l'Erelle qui déforme la ligne d'horizon par ses formes régulières ainsi que des lignes électriques.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière Belge en passant par Malplaquet (RD 932)

Illustration de la vue



Commune : Taisnières-sur-Hon

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chemin de la Bondoise / Chaussée du bois

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le clocher comme point de repère ancestral :

Dirigée vers Taisnières-sur-Hon, cette vue permet d'entrevoir son clocher. Ces derniers sont depuis toujours des éléments de repères privilégiés pour se localiser dans le territoire. La vue est cadrée par différents boisements dont un verger. L'encaissement du relief se ressent fortement au niveau du chemin qui plonge vers un ruisseau intermittent.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Bavay à la frontière belge en passant par Hon (RD84)..

Illustration de la vue



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
VIL-v-001

Commune : Gommegnies

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Route de Bavay, le Ramponneau

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM »

Localisation



Source : Photographie aérienne © PPIGE 2015

Description : Le Quesnoy par-delà la vallée :

De ce point de vue se découvre la vallée de la Rhonelle dominée par Le Quesnoy. Sur les versants s'installent les faubourgs de la ville encadrés et intégrés dans le paysage par une auréole bocagère dense et boisée. Cette position offre un contraste intéressant entre les terres de cultures du plateau agricole et les parcelles cloisonnées de l'auréole bocagère implantée sur le versant sud. Un rideau de peuplier perturbe la lecture de la vallée.

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Le Quesnoy à Bavay (RD 942).

Illustration de la vue



Commune : Villers-Pol

Nature : Point de vue

Localisation :

Rue / lieu-dit : Chemin départemental de Marle à Valenciennes et à Tournai (RD934).....

Documents liés : OAP thématique « axes paysagers structurants de la CCPM ».....

Localisation



Source : Photographie aérienne ©PPIGE 2015

Description : Le plateau agricole du « Bois d'Arbres » :

Au niveau de Villers-Pol se trouve un important plateau agricole qui s'étend vers l'est jusqu'à Wargnies-le-Petit. L'importance de ce plateau induit une vue longue sans obstacles visuels jusqu'à la ligne d'horizon ou quelques éléments végétaux verticaux sont perceptibles. Espace d'une large respiration paysagère, il est important d'éviter l'implantation d'obstacles visuels trop important (fronts bâti, peupleraies...) pour en conserver l'ouverture. Un élément vertical est toutefois bien visible, il s'agit de la tour de communication. Les rayures blanches et rouges ainsi que sa grande hauteur en font un point de repère bien visible sur un large territoire. A l'Ouest de cette vue, le plateau est plus court et laisse apercevoir plus d'éléments végétaux verticaux rendant la ligne d'horizon plus irrégulière.....

Argumentation : Appartient à un ensemble de vues identifié le long de l'axe paysager structurant reliant Jenlain à Maroilles en passant par Le Quesnoy et Landrecies (RD934 – RD 959).....

Illustration de la vue

